

Délégués :

En exercice :.....	101
Présents :.....	73
Pouvoirs :.....	18
Votants :.....	91
Suffrages exprimés :	91
Ont voté pour :.....	91
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

DELIBERATION N° CC/23-163**Environnement****Adoption du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le *15 décembre 2023*, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Centre Culturel Guy Gambu - 1, rue Jules Ferry - 27950 Saint-Marcel, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 21 décembre 2023 à 19h00.

Etaient présents :

Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME ST OUEN), Geneviève CAROF (BOISSET LES PREVANCHES), Anne PROUVOST (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Michel CITHER (BUEIL), Jocelyne RIDARD (CAILLOUET ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Jean-Michel DE MONICAULT (CROISY SUR EURE), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF PRES VATTEVILLE), Vincent LEROY (DOUAINS), Patrick LOSEILLE (ECOUIS), Pascal DUGUAY (FAINS), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Pascal JOLLY (GASNY), Philippe FLEURY (GUISENIERS), Lorraine FERRE (HARDENCOURT COCHEREL), Christian FOURNIAL (HARQUENCY), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), Jean-Marie MOTTE (HEUBECOURT-HARICOURT), Jean-Pierre SAVARY (HEUQUEVILLE), Serge FONTAINE (HOULBEC COCHEREL), Antoine ROUSSELET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Karine CHERENCEY (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Jérôme FOUCHER (LA HEUNIERE), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Laurence MENTION (LE PLESSIS HEBERT), Jérôme PLUCHET (LE THUIT), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Martine VANTREESE (LES ANDELYS), Christian LE PROVOST (LES ANDELYS), Véronique BABIN PREVOST (LES ANDELYS), Martine SEGUELA (LES ANDELYS), Didier COURTAT (MENILLES), Yves DERAËVE (MERCEY), Bernard LBOUCQ (MUIDS), Pascal GIMONET (NEUILLY), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Valérie BOUGAULT (PACY SUR EURE), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Gilles AULOY (PORT-MORT), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX), Hervé PODRAZA (SAINT MARCEL), Pieternella COLOMBE (SAINT MARCEL), Jean-Luc MAUBLANC

(SAINT MARCEL), Rémi FERREIRA (SAINT MARCEL), Thierry HUIBAN (SAINT VINCENT DES BOIS), Erika SIMEK (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Héléna MARTINEZ (SAINTE GENEVIEVE LES GASNY), Patrick JOURDAIN (TILLY), Laurent LEGAY (VATTEVILLE), Léocadie ZINSOU (VERNON), Johan AUVRAY (VERNON), Marie-Christine GINESTIERE (VERNON), Dominique MORIN (VERNON), Jérôme GRENIER (VERNON), Nicole BALMARY (VERNON), Catherine DELALANDE (VERNON), Evelyne HORNAERT (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Yves ETIENNE (VERNON), Youssef SAUKRET (VERNON), Raphaël AUBERT (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), Thomas DURAND (VEXIN-SUR EPTE), Catherine MIKLARZ (VEXIN-SUR EPTE), Fabrice CAUDY (VEXIN-SUR EPTE), Jean-Pierre TAULLÉ (VEZILLON), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ SOUS BAILLEUL), Christian BIDOT (VILLIERS EN DESOEUVRE), Arnaud LANGLOIS (suppléant de Agnès MARRE - SUZAY)

Absents :

Claude LANDAIS (GIVERNY), Lydie LEGROS (HECOURT), Michel PATEZ (LA BOISSIERE), Hubert PINEAU (MEZIERES EN VEXIN), Dominique DESJARDINS BROSSEAU (ROUVRAY), Patrick DUCROIZET (VAUX SUR EURE), Jean-Marie MBELO (VERNON), Gabriel SINO (VERNON)

Absents excusés :

Jessica RICHARD (LES ANDELYS), Romain BOURGINE (MEREY)

Pouvoirs :

Renée MATRINGE a donné pouvoir à Marie-Odile ANDRIEU (CHAMBRAY), Xavier PUCHETA a donné pouvoir à Aline BERTOU (GADENCOURT), Sarah BOUTRY a donné pouvoir à Pascal JOLLY (GASNY), Hervé BOURDET a donné pouvoir à Karine CHERENCEY (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Sylvain BIGNON a donné pouvoir à Jocelyne RIDARD (LE CORMIER), Léopold DUSSART a donné pouvoir à Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Michel LAGRANGE a donné pouvoir à Patrick LOSEILLE (MESNIL VERCLIVES), Lydie CASELLI a donné pouvoir à Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), François OUZILLEAU a donné pouvoir à Marie-Christine GINESTIERE (VERNON), Olivier VANBELLE a donné pouvoir à Jérôme GRENIER (VERNON), Christopher LENOURY a donné pouvoir à Johan AUVRAY (VERNON), Sylvie GRAFFIN a donné pouvoir à Youssef SAUKRET (VERNON), Paola VANEGAS a donné pouvoir à Léocadie ZINSOU (VERNON), Denis AIM a donné pouvoir à Yves ETIENNE (VERNON), Pierre-Yves JOURDAIN a donné pouvoir à Martine SEGUELA (VERNON), Annick DELOUZE a donné pouvoir à Thomas DURAND (VEXIN SUR EPTE), Paul LANNOY a donné pouvoir à Fabrice CAUDY (VEXIN SUR EPTE), Lysianne ELIE-PARQUET a donné pouvoir à Patrick MÉNARD (VILLEGATS)

Secrétaire de séance : Didier COURTAT

Le Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération CC/20-169 du 19 novembre 2020 approuvant le lancement du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de SNA et la constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant que la baisse de tonnage liée à la mise en place d'actions de prévention permet à SNA de faire des économies sur la collecte et le traitement des déchets, il lui appartient de tisser des partenariats et mobiliser les acteurs locaux pour mettre en œuvre et suivre les actions du programme.

Considérant que le rôle de SNA est de maintenir une dynamique permettant d'atteindre les objectifs de réduction des déchets inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte et faire face à l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Considérant que les objectifs définis ont reçu un avis favorable de la CCES ainsi que le programme d'actions construit autour de 4 axes de travail :

- Axe 1 – Le réemploi
- Axe 2 – La réduction des biodéchets
- Axe 3 – La prévention des dépôts sauvages
- Axe 4 – Vers un monde zéro déchet

Considérant que conformément à l'article R. 541-41-24 du décret, le projet de PLPDMA a été mis à la disposition du public du 13 novembre 2023 au 13 décembre 2023, dans les conditions prévues pour la participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement (article L 120-1 du code de l'environnement).

Considérant que suite à cette consultation, le projet de PLPDMA n'a pas reçu d'observations susceptibles de le modifier.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'adopter le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2020-2026 tel qu'annexé.

Article 2 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des actions identifiées dans ce programme.

Article 3 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 4 : La présente délibération sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs, et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 5 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés



2020-2026



TABLE DES MATIÈRES

I. Définition et contexte du PLPDMA

A. Objet et contexte national du PLPDMA

La loi du « Grenelle II » de 2010 rend notamment obligatoire l'établissement d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour les collectivités ayant la compétence de la gestion des déchets. Le document doit planifier les actions de prévention des déchets par les collectivités sur 6 ans.

La prévention de la production des déchets représente l'ensemble des mesures et des actions situées en amont de la collecte des déchets par la collectivité. Ces actions visent à :

- Réduire les quantités de déchets produits et collectés ;
- Et/ou réduire leur nocivité ;
- Et/ou améliorer leur caractère valorisable, dans une logique de préservation des ressources.



Source : ADEME

Dans un contexte de développement durable, la prévention doit aussi prendre en compte les impacts économiques et sociaux de la gestion des déchets et ne doit pas se faire au détriment d'un autre impact sur l'environnement (eau, air, énergie, sol).

B. Calendrier réglementaire

Une fois le PLPDMA élaboré par l'équipe projet et la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), il doit être adopté par le conseil communautaire. La préfecture et l'ADEME doivent être informées de sa mise en place dans un délai de 2 mois, et le programme doit être mis à disposition du public. Il fera l'objet d'un bilan annuel soumis à la CCES.

C. Les différentes lois et plans

Le PLPDMA se doit de respecter les textes réglementaires nationaux et être cohérent avec les Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets.

C.1. Textes nationaux

C.1.a) La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) :

Cette loi prévoit le recyclage de 65% des déchets non dangereux et la réduction de 50% des déchets mis en décharge d'ici 2025. Elle prévoit la mise en place de l'extension des consignes de tri pour 2022 et la généralisation du tri à la source des bio déchets pour le 31 décembre 2023.

C.1.b) La loi EGALIM :

Cette loi comporte de nombreuses mesures pour la restauration collective telles que l'interdiction du plastique à usage unique, la mise en place de repas dit « végétariens », la distribution de produits bios et la lutte contre le gaspillage alimentaire avec l'obligation de redistribution aux associations.

C.1.c) La loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (AGEC) :

Cette loi fixe plusieurs objectifs comme 100% du plastique recyclé d'ici le 1^{er} janvier 2025 et la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040. Réduction du gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025 par rapport à 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et la restauration collective.

Le décret du 12 octobre 2021 interdit à compter de 2022 la vente au détail de fruits et de légumes frais dans des emballages plastiques.

Sont exemptés les fruits et les légumes présentant un risque de détérioration lors de leur vente en vrac.

C.1.d) La loi Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises (PACTE) :

Promulguée le 22 mai 2019, elle vise à lever les obstacles à la croissance des entreprises à toutes les étapes de leur développement. Elle a pour objectif de permettre aux entreprises de mieux prendre en considération les enjeux sociaux et environnementaux dans leur stratégie.

C.2. Textes régionaux

C.2.a) Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRGPD) :

Ce plan de juillet 2018, fixe des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets et un plan d'action en faveur de l'économie circulaire.

En Normandie, les objectifs de prévention attendus sont la réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 2010 et la réduction des déchets de bâtiment et travaux publics en stabilisant les tonnages.

C.2.b) Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) :

Ce plan adopté le 02 juillet 2020, abroge le PRGPD et est le nouveau cadre de la planification régionale en matière d'aménagement du territoire.

Il est prospectif et fixe des objectifs de moyen et long terme. Il est aussi prescriptif en matière d'aménagement et d'urbanisme. Enfin, il intègre différents schémas en matière d'environnement, de transport etc...dans un même document.

C.3. Textes locaux

C.3.a) Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :

Ce plan englobe le PLPDMA. Il fixe des objectifs de diminution de la production de déchets, de consommer mieux et de penser au réemploi et de lutter contre le gaspillage alimentaire

SNA s'est inscrit en 2019 dans cette démarche en travaillant avec les communes de son territoire sur un diagnostic territorial lié à l'environnement. Ce plan se fera sur une durée de 6 ans avec une évaluation à mi-parcours.

C.3.b) Projet Alimentaire Territoriaux (PAT)

Les projets alimentaires territoriaux sont portés par les collectivités territoriales. Ils ont l'ambition de fédérer les différents acteurs du territoire autour de l'enjeu central de l'alimentation, contribuant à la prise en compte des problématiques sociales, environnementales, économiques et de santé d'un territoire.

SNA s'implique dans le développement des circuits alimentaire de proximité. Le PAT comporte 3 axes majeurs :

- Rendre davantage visibles les circuits courts existants
- Développer les débouchés des producteurs locaux
- Installer de nouveaux producteurs sur le territoire

II. Diagnostic

A. Présentation de SNA

A.1. Présentation administrative

Seine Normandie Agglomération, ci-après dénommée « SNA », est une collectivité née de la fusion, au 1er janvier 2017, de trois intercommunalités :

la CAPE (communauté d'agglomération des Portes de l'Eure),

la CCAE (communauté de communes des Andelys et de ses environs),

la CCEVS (communauté de communes Epte Vexin Seine),

Au 1^{er} janvier 2019, Seine Normandie Agglomération administre 61 communes pour un total de 85 638 habitants.

En 2018, SNA compte 26 758 foyers fiscaux.

La typologie du territoire est **mixte à dominante rurale avec 3 villes centres** : Vernon & St Marcel 28 300 habitants, Les Andelys : 8 100 habitants et Pacy sur Eure : 5 100 habitants

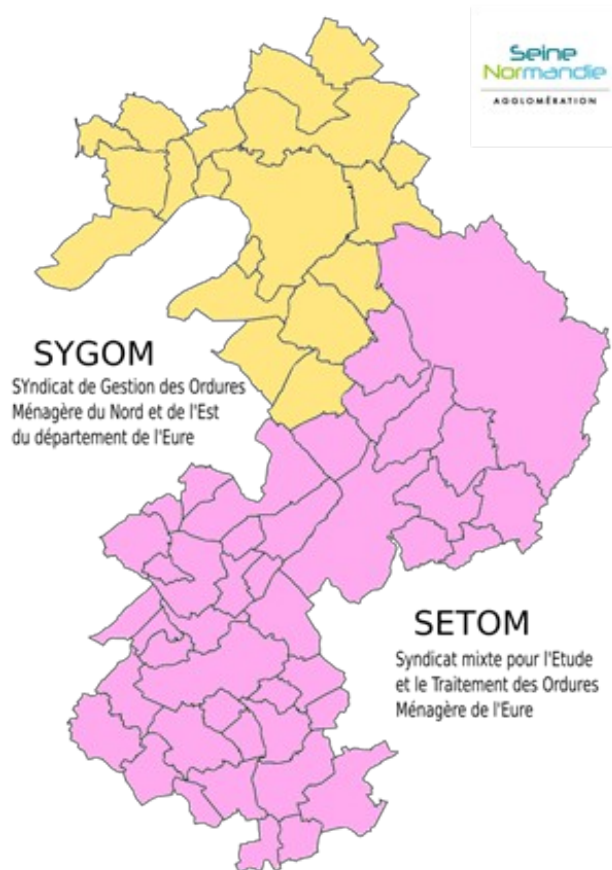
Pour la partie Sud de son territoire (67 385 habitants soit 83% de sa population), SNA adhère à un syndicat de traitement : Le SETOM. SNA assure la collecte en porte à porte en direct et a délégué au SETOM le traitement de ses déchets comme l'on fait 4 autres EPCI du territoire de l'Eure.

Pour la partie Nord de son territoire (18 253 habitants soit 17% de sa population), SNA a délégué sa compétence au SYGOM pour la collecte (en porte à porte et en déchèterie) et pour le traitement de ses déchets.

LE PLPDMA NE TIENT PAS COMPTE DU PÉRIMÈTRE DU SYGOM.

Les communes concernées sont les suivantes :

LA BOISSIERE, BOIS JEROME SAINT OUEN, BUEIL, FOURGES, GASNY, GIVERNY, HEUBECOURT-HARICOURT, MENILLES, PACY SUR EURE, ST AQUILIN DE PACY, STE GENEVIEVE LES GASNY, ST MARCEL, AIGLEVILLE, BOISSET LES PREVANCHES, BREUILPONT, CAILLOUET ORGEVILLE, CHAIGNES, CHAMBRAY, LA CHAPELLE REANVILLE, LE CORMIER, CROISY SUR EURE, DOUAINS, FAINS, GADENCOURT, HARDENCOURT, HECOURT, LA HEUNIERE, HOULBEC COCHEREL, MEREY, MERCEY, NEUILLY, LE PLESSIS HEBERT, ROUVRAY, STE COLOMBE PRES VERNON, SAINT JUST, ST PIERRE D'AUTILS, ST VINCENT DES BOIS, VAUX SUR EURE, VERNON, VILLEGATS, VILLEZ SOUS BAILLEUL, VILLIERS EN DESOEUVRE, TILLY, PRESSAGNY L'ORGEUILLEUX, PANILLEUSE, ECOS, BUS-SAINT-REMY, DAMPSMESNIL, BERTHENONVILLE, CIVIERES, FOURS-EN-VEXIN, CAHAIGNES, CANTIERS, FONTENAY, GUITRY, FORET-LA-FOLIE, TOURNY, MEZIERES-EN-VEXIN.



743 KG DE DECHETS

Produits en moyenne
par habitant¹ sur SNA/SETOM

774 KG de déchets en 2021

50 088 TONNES

De déchets produits en 2019

Sur SNA/SETOM

51 512 Tonnes en 2021

Figure 1 Territoire de Seine Normandie Agglomération

A.2. Evolution socio-démographique

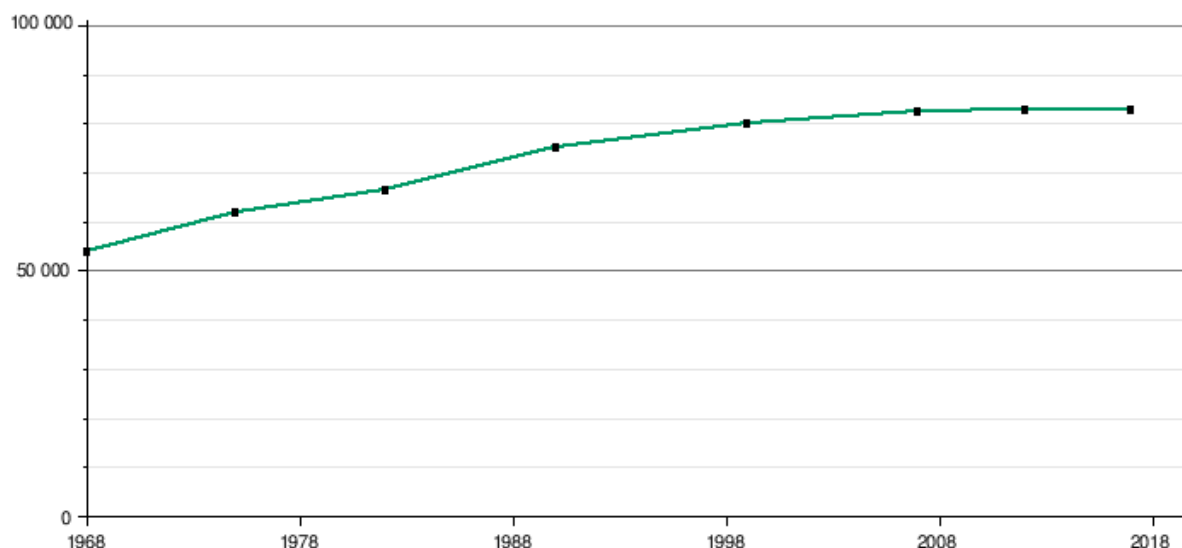
A.2.a) Evolution démographique :

Évolution démographique du territoire communautaire							
1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
53 873	62 006	66 715	75 420	80 048	82 727	82 815	82 814

LES DONNÉES PROPOSÉES SONT ÉTABLIES À PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE IDENTIQUE, DANS LA GÉOGRAPHIE EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2020. (SOURCES : [INSEE](#))

1

2



Impact sur la prévention des déchets :

Le territoire ayant peu de population nouvelle arrivant annuellement, les efforts de sensibilisation sur la prévention des déchets auprès des habitants sont capitalisés sur le long terme.

A.2.b) Population par grandes tranches d'âges

	2007	%	2012	%	2017	%	Tendance
0 à 14 ans	17 305	20,9	16 667	20,1	16 105	19,4	
15 à 29 ans	14 234	17,2	13 822	16,7	12 843	15,5	
30 à 44 ans	17 416	21,1	16 153	19,5	15 322	18,5	
45 à 59 ans	17 814	21,5	17 529	21,2	17 537	21,2	
60 à 74 ans	10 052	12,2	12 019	14,5	13 902	16,8	
75 ans et +	5 905	7,1	6 625	8	7 104	8,6	

SOURCES : INSEE, RP2007, RP2012 ET RP2017, EXPLOITATIONS PRINCIPALES, GÉOGRAPHIE AU 01/01/2020.

Il est constaté depuis plusieurs années un vieillissement de la population

Impact sur la prévention des déchets :

Le geste de tri augmente avec l'âge. 55% des personnes de 65 ans et plus trient systématiquement contre 41% des jeunes de 20 à 24 ans.

A.2.c) Composition des ménages :

	2007	%	2012	%	2017	%	Tendance
Foyer 1 pers	8 738	26,8	9 923	29,3	10 603	30,7	
Couple sans enfant	9 370	28,8	9 858	29,1	9 872	28,6	
Couple avec enfants	11 310	34,7	10 660	31,5	10 345	29,9	
Famille Monoparentale	2 579	7,9	2 722	8	3 208	9,3	

La taille des ménages va en diminuant au fil des années, suivant la tendance nationale. Cela s'explique par l'augmentation du nombre de divorces et de séparations et la mise en ménage de plus en plus tardive des jeunes couples.

Impact sur la prévention des déchets :

Plus la taille des foyers est petite, plus les portions achetées sont petites ce qui peut potentiellement augmenter la quantité d'emballages.

A.2.d) Situation économique

Population de 15 ans ou plus par catégorie socio-professionnelle :

- *Profession intermédiaire : cette catégorie regroupe les différents métiers considérés intermédiaires entre cadre et employé.*

Le taux d'activité pour la communauté d'agglomération est de 76% contre 73% pour la Normandie.

Impact sur la prévention des déchets :

Les personnes retraitées sont plus facilement disponibles pour participer à des réunions et des projets, n'ayant pas les contraintes des actifs plus difficilement joignables.

A.3. **Densité de la population**

A.3.a) Habitat et occupation du sol

80% des communes de SNA sont rurales.

✓ Généraliser le tri à la source des biodéchets

A.4. **Etablissements d'enseignement**

Il y a 36 écoles primaires sur le territoire de SNA et 7 collèges. 30% des établissements scolaires de l'agglomération se situent sur la commune de Vernon.

Impact sur la prévention des déchets :

Les sites scolaires sont à la fois des producteurs de déchets (papiers et déchets alimentaires des cantines) qu'il est nécessaire de sensibiliser et des relais potentiels en terme de prévention.

A.5. Tissu associatif

SNA est riche en structure associatives actives sur le volet environnemental. Voici la liste non exhaustive des associations les plus impliquées sur le territoire de l'agglomération :

Nom de l'Association et Dirigeant	Commune et adresse mail	Actions
Val'Eure Verte Mme Perret	Bueil Valeureverte@gmail.com	Ateliers de consommation durable, nettoyage, recyclage
Eclat de Rire Mme Fabriano	Cahaignes Eclatderire.net@gmail.com	Ateliers créatifs à partir d'emballages ménagers recyclables
Ecoute Solidarité Partage M. Le Rouzic	Ecos Esp27630@yahoo.com	Collecte de produits frais et redistribution sous forme de colis.
Ressourcerie l'Abri M. Thiesse	Evreux Christophe.thiesse@abriasso.org	Seconde vie donnée aux déchets permettant leur réduction.
Les coquelicots du Vexin Normand Mme Daniel	Gasny Valhen.daniel@gmail.com	Promotion de la transition écologique et du développement durable au travers de diverses initiatives sociales, solidaires et écologiques. Ateliers de sensibilisation aux pratiques éco-responsables.
Giverny entre Falaise et Marais Mme Permé Boï	Giverny gyvernientrefalaisetmarais@gmail.com	Préservation du cadre de vie et de l'écosystème du village
Association pour la Réflexion, l'Information et l'Animation sur la vie des villages en milieu rural (ARIA) M. Bourdet	La Chapelle Réanville arialcr@wanadoo.fr	Protection et respect de l'environnement.
Collectif Eco Veille Environnement (CEVE) M. Simonnin	Mercey Association.ceve@gmail.com	Suivi des sites classés, actions contre les dépôts sauvages et promotion du recyclage
Cap au Vert Mme Delor	Saint Marcel capauvert@ecomail-asso.com	Association soucieuse de l'Environnement
Présedys 27	Saint Marcel	Association qui finance

Mme Flourey	Presedys27@gmail.com	ses actions par la collecte de matériel d'écriture usagé afin d'aider des enfants porteurs de troubles DYS
Alternatiba vers une Transition	Vernon contact@versunetransition.fr	Promotion de la transition écologique et sociale.
Centre Régional de la Jeunesse et des Sports CRJS M. Visser	Vernon Crjs.vernon@orange.fr	PME sous forme d'association. Spécialisée en activités des clubs de sport
L'Envie M. Guy	Vernon Envie76@envie.org	Collecte et valorisation des déchets. Rénovation et réutilisation de l'équipement électrique et électronique.
Une Pensée M. Birane	Quartier Prioritaire de Vernon (QPV) unepensee.association@laposte.net	Aide et accompagnement en faveur des personnes défavorisées
La réussite	QPV Lareussite.contact@gmail.com	Participation à une prise de conscience individuelle et collective de la nécessité d'une citoyenneté responsable et active
Solidarité et Partage M. Besson	Vernon 06 60 61 38 31	Distribution de colis alimentaires et dons de vêtements et de meuble
ZéroDéch Mme Coiquil	Vernon zeddech@gmail.com	Ramassage et réduction des déchets
Pti Watt M. Boucherie	Villégats ptiwatt@mailoo.org	Sensibilisation à l'accès des énergies renouvelables au travers de solutions alternatives et respectueuses de l'environnement

Toutes ces associations sont en lien avec le sujet de la prévention des déchets et ont déjà travaillé en transverse sur le thème de la prévention ou/et de la gestion des déchets.

Impact sur la prévention des déchets :

Les associations sont un véritable relais auprès des usagers et peuvent sensibiliser aux bonnes pratiques de leurs adhérents.

A.6. La vie économique

L'économie de l'agglomération est une économie en transition. Des entreprises industrielles emblématiques qui ont réussi leur mutation, un secteur de services, un secteur touristique, une filière agricole et des groupements d'entreprises dynamiques.

A.6.a) Le Groupement Interprofessionnel de la Région de Vernon (GIRV)

Ce groupement comporte 130 entreprises adhérentes. Sa mission est de représenter les entreprises du territoire auprès des institutions locales et être force de proposition pour le développement économique du territoire.

Actions Transition est un groupement d'entreprises faisant partie du GIRV qui s'inscrit dans la continuité de démarche d'autres organisations. En effet, SNA s'est engagée à réduire les impacts environnementaux sur le territoire. La création du groupe vient se coupler à cette démarche et s'engage à aller plus loin en se plaçant sur la responsabilité sociale des entreprises combinée aux principes de la loi PACTE. Les actes de travail se basent sur la réduction des consommations d'énergie. La biodiversité prend une place significative et la réduction des déchets ainsi que l'augmentation de la recyclabilité sont des sujets sur lesquels réfléchissent les groupes de travail.

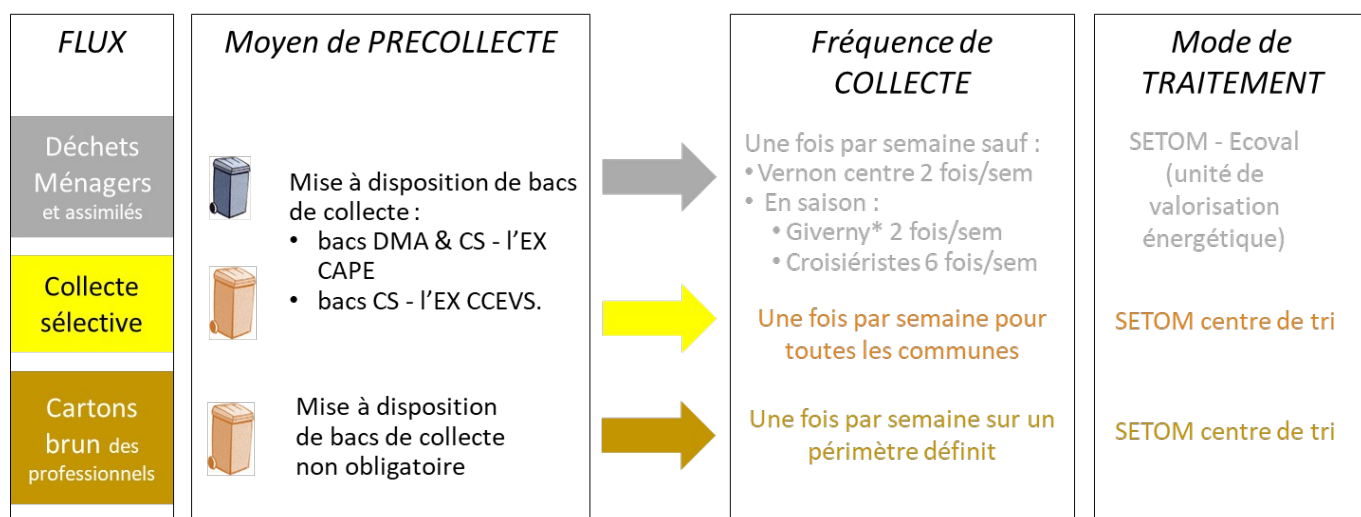
Impact sur la prévention des déchets :

De plus en plus d'entreprises privées font appel au service déchets pour des journées dédiées sur cette thématique. Les entreprises s'inscrivent dans une démarche environnementale de réduction et de valorisation des déchets.

B. Etat des lieux de la gestion et de la prévention des déchets de Seine Normandie Agglomération

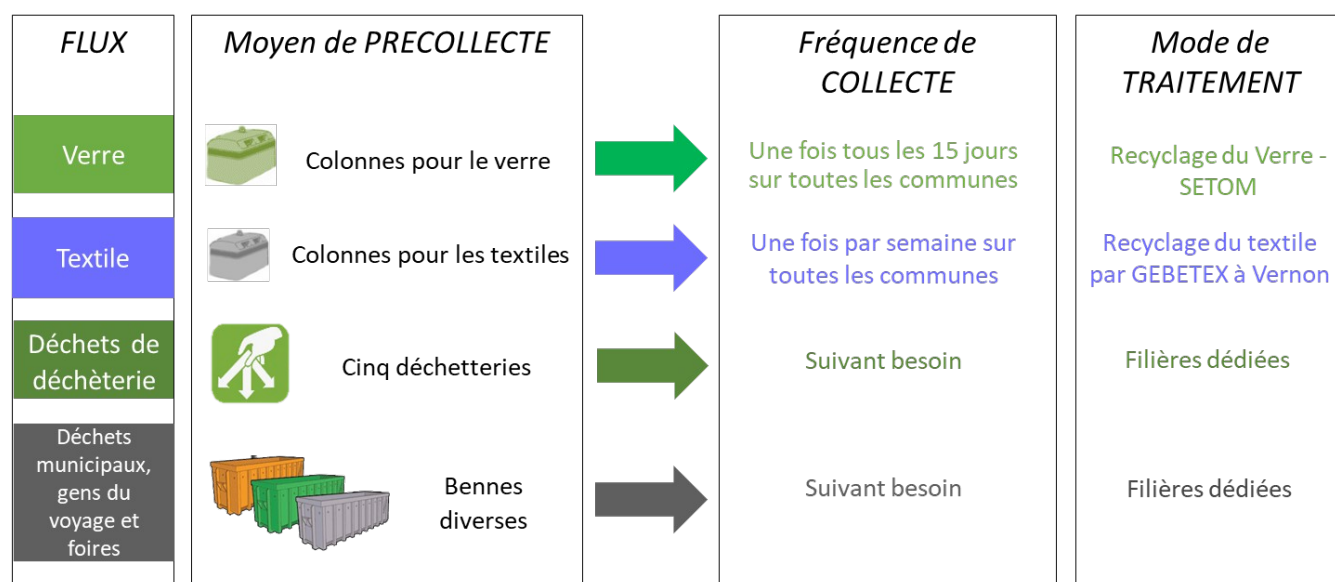
1. La collecte et le traitement des déchets.

B.1.a) Collecte en porte à porte



* En saison, la rue commerçante uniquement

B.1.b) Collecte en points d'apport volontaire



B.2. Prestations réalisées en régie

La mise à disposition de bacs de collecte et maintenance de ces 40 000 bacs roulants

L'entretien des 240 colonnes à verre

La mise à disposition de composteurs jusqu'en 2019

La mise en œuvre des actions de sensibilisation et d'animation

Suivi des prestations réalisées par les entreprises privées pour la collecte et la fourniture de bacs ou de bennes.

Suivi des prestations réalisées par le SETOM

Suivi des prestations réalisées par le SYGOM pour la gestion des déchèteries de SNA à compter du dernier semestre 2019

B.3. Suivi des prestations transférées au SETOM

Le transport des ordures ménagères vers le lieu de traitement par le biais de l'installation de transfert (Pacy sur Eure)

Le traitement des déchets non recyclables en usine d'incinération

Le tri des déchets recyclables et leur valorisation

Le transport, la valorisation ou le traitement des déchets des déchèteries

B.4. Le financement du service

Le service déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) auprès des entreprises et des ménages. La TEOM est un mode de financement indexé sur la valeur locative des lieux de résidence. Elle est collectée par les services fiscaux avec la taxe d'habitation.

B.5. La collecte du verre

Des colonnes à verre implantées sur le territoire de SNA sont à la disposition de l'ensemble des habitants pour le dépôt de pots, bocaux et bouteilles en verre.

Il y a 243 colonnes à verre présentes sur le territoire de SNA soit 193 points d'apport volontaire car ces derniers peuvent être constitués d'une à 4 colonnes comme par exemple sur les déchèteries. Cela représente environ 1 point d'apport volontaire pour 349 habitants.

A noter, que les préconisations CITEO prévoient 1 point pour 250 habitants pour des secteurs comme SNA.

Certaines communes du territoire ne possèdent pas de colonne comme Dampsmesnil et Croisy sur Eure (2 communes) d'autres doivent ajouter un ou deux points d'apport volontaire comme Aigleville, Ecos, Forêt la Folie, Gadencourt, Le Plessis Hébert, Ménilles, Pressagny L'orgueilleux, Tilly, Tourny et Villers en Désœuvre. (10 communes). Enfin, deux communes doivent fortement augmenter leur dotation Pacy sur Eure (+ 5 colonnes) et Vernon (+30 colonnes). Soit un total de 50 points d'apport volontaire à créer.

Le verre est collecté selon le remplissage des colonnes (une fois tous les 15 jours en général).

B.6. La collecte du textile

Des colonnes textiles implantées sur le territoire de SNA sont à la disposition de l'ensemble des habitants pour le dépôt des vêtements (pantalons, chemises, foulards, bonnets..), linge de maison (draps, serviettes, nappes) et chaussures.

Le textile est collecté selon le remplissage des colonnes (une fois par semaine principalement).

Sur notre territoire, il y a 44 colonnes textiles soit en moyenne 1 colonne pour 1 530 habitants. Les recommandations de l'éco organisme est d'un point d'apport volontaire pour 2 000 habitants, et l'objectif national est d'un point pour 1500 habitants.

B.7. Le compostage individuel

En France, on estime qu'un tiers des déchets produits par les ménages sont des bio-déchets qui pourraient être compostés, soit presque 170 kilos de déchets par personne et par an.

Les bio-déchets sont des déchets organiques : restes alimentaires, déchets de cuisine, déchets verts du jardin, papiers, cartons... Ils constituent un levier majeur pour réduire nos déchets et le gaspillage de ressources.

Ainsi, le compostage individuel permet de réduire considérablement les tonnages collectés et de nourrir son jardin.

Le principe est simple : les matières biodégradables se décomposent en compost sous l'action simultanée de l'air, de l'eau et du temps. L'humus apporté par le compost augmente les capacités de rétention du sol en eau et stimule son activité biologique.

Ainsi nous pouvons estimer qu'en 2019, en ayant distribué 152 composteurs nous avons pu potentiellement détourner 25 tonnes de déchets ménagers de la collecte des ordures ménagères et des apports en déchets verts en déchèteries.

La loi de février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire stipule que tous les particuliers disposent d'une solution pratique du tri à la source de leurs bio-déchets dès le 1^{er} janvier 2024. Par « à la source » on entend un tri directement effectué chez les ménages, dans les restaurants, les cantines, les entreprises, les parcs et les jardins.

Les collectivités devront étudier et identifier les solutions les plus pertinentes pour que leurs administrés puissent trier leurs déchets alimentaires à la source.

En ce sens, SNA propose depuis 2021 une subvention à l'achat d'un composteur individuel pour les usagers qui le souhaitent, la mise en place de composteurs collectifs pour les habitations collectives.



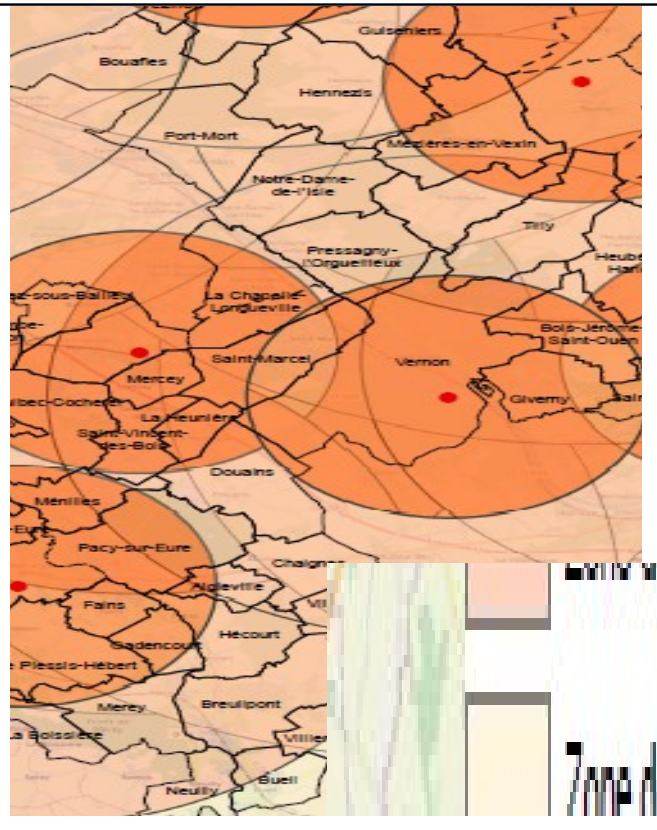
B.8. Les déchetteries :

SNA possède 5 déchetteries sur son territoire.

- Vernon,
- Pacy sur Eure,
- La Chapelle Longueville,
- Tourny,
- Gasny,

Leur implantation géographique, équilibrée sur le territoire de SNA, permet à l'ensemble de la population d'avoir accès à ces équipements situés à moins de 10 kilomètres à vol d'oiseau des communes de SNA, sauf pour les communes de Neuilly, Bueil et Villers-en-Desœuvre situées entre 10 et 15 kilomètres, ou une étude est en cours pour permettre l'accès par conventionnement de ces communes sur la déchetterie d'Ivry la Bataille.

Depuis juillet 2019 ces déchetteries sont gérées par le SYGOM



Nota : l'implantation des déchetteries est conforme aux prescriptions de l'ADEME.

C. Panorama de la production des déchets

C.1. Caractérisation des ordures ménagères MODECOM

Le service déchets de SNA a décidé d'échantillonner ses ordures ménagères résiduelles en suivant une méthode nationale de caractérisation appelée MODECOM de l'ADEME.

Elle consiste notamment à évaluer les gisements théoriquement évitables (gaspillage alimentaire, compostage) mais aussi valorisables comme le papier, les emballages, le verre, les textiles, les déchets de déchetterie au sein des OMR.

La campagne de caractérisation s'est déroulée du 28 septembre au 02 octobre 2020 à Ecoval site du SETOM à Guichainville. Le critère d'échantillonnage retenu pour la caractérisation est la typologie d'habitat (rural, urbain et collectif). Ainsi 12 échantillons de 200 kilogrammes ont été triés.

La grille de tri du MODECOM se décompose en plusieurs catégories :

Catégories	Sous-catégories
Gaspillage Alimentaire	Déchets alimentaires, reste de cuisine et de repas, produits alimentaires non consommés.
Recyclables propres et secs	Tous les papiers, cartonnets, bouteilles, bidons et flacons en plastique, briques alimentaires, aérosols, canettes, boîtes de conserve suivant les consignes de tri actuelles
Elargissement des consignes de tri	Tous les emballages en plastique qui seront autorisés avec l'extension des consignes de tri.
Déchetterie	Filières REP : DEEE / DEA et nouvelles REP (jouets, articles de sport, de bricolage), Encombrants, plâtre, gravats, Cartons Bruns, Métaux , Bois, produits chimiques, médicaments, tubes et ampoules, piles et batteries, DASRI.
Textiles	Textiles
Verre	Emballages en verre recyclables
Déchets résiduels	Plastique autres que emballages et déchetterie, verre hors tri et textiles sanitaires.
Déchets compostables	Déchets de jardin, reste de repas sans viande ni poisson suivant les consignes de tri du composteur.
Fines	Fines

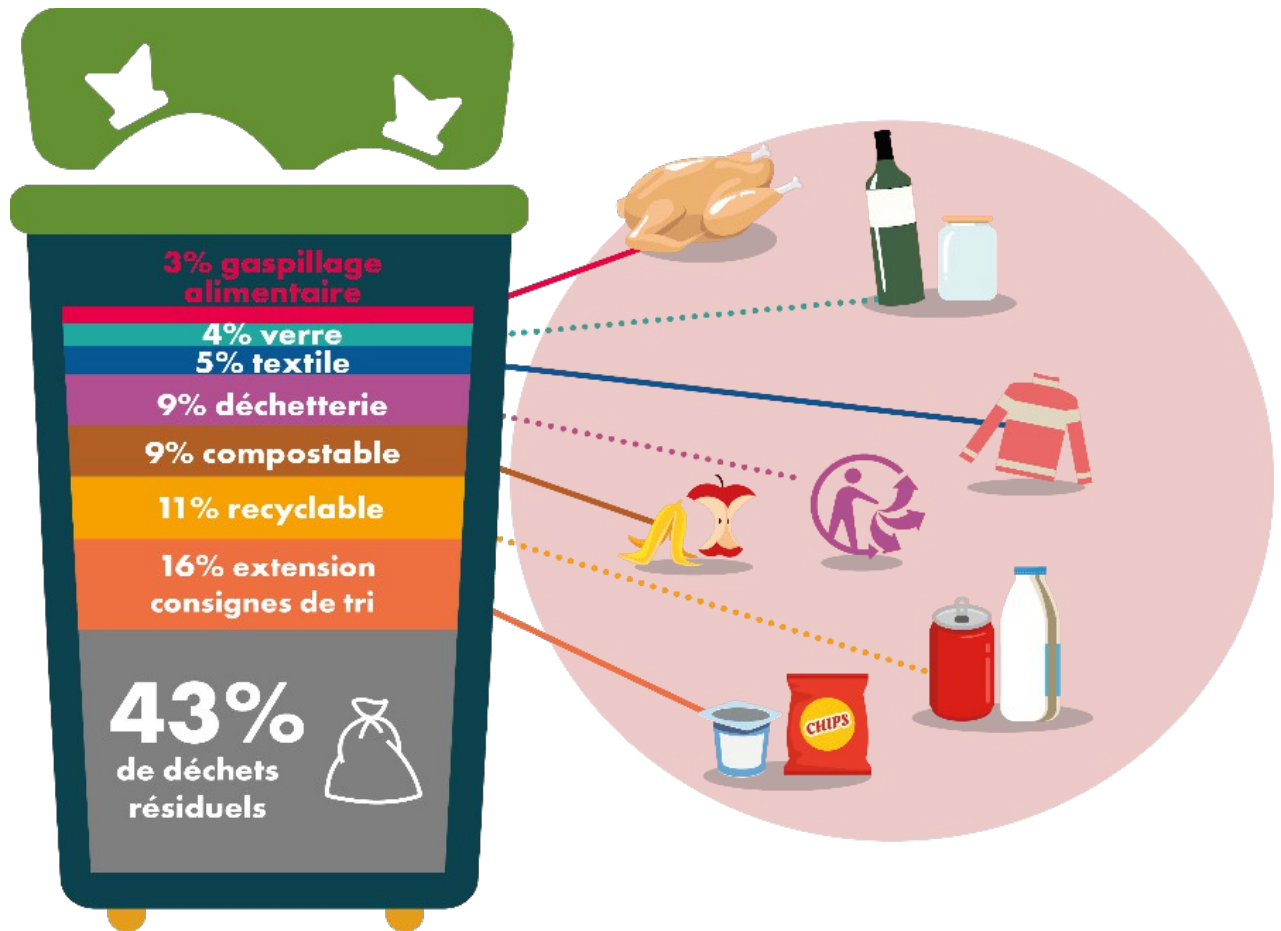
Afin d'avoir une vision globale du territoire, l'étude s'est portée sur 3 sortes d'habitats différents :

- Les habitats en maison individuelle en milieu plutôt urbain
- Les habitats en maison individuelle en milieu plutôt rural
- Les résidences collectives.

57%

DE LA POUBELLE VERTE POURRAIENT ÊTRE ÉVITÉS

Ensemble, **trions mieux nos déchets**,
pour construire un territoire innovant et
éco-responsable. #SNAglodurable



L'étude des différents secteurs nous a permis de conclure que nous avons des pistes d'amélioration sur :

- Le compostage collectif pour les habitats collectifs
- Augmenter les points d'apport volontaire pour le verre et le textile et augmenter la communication sur le verre en habitat collectif
- Communiquer sur les bio déchets auprès des professionnels surtout les restaurateurs en milieu urbain
- Communiquer sur le geste de tri des emballages ménagers recyclables devenu plus aisé avec l'extension des consignes de tri.
- Communiquer sur le gaspillage alimentaire plutôt en milieu urbain et habitats collectifs.

2. Caractérisation des Emballages Ménagers Recyclables

La qualité des collectes sélectives des emballages ménagers et papiers en mélange est contrôlée tous les mois par la réalisation d'une caractérisation sur le centre de tri de Guichainville.

ANNEE	TAUX DE REFUS SNA	TAUX DE REFUS SETOM
2019	21,7 %	19 %
2020	23,7 %	19,2 %
2021	21,4 %	20,1 %

Les résultats peuvent varier d'un mois sur l'autre, ainsi sur l'année 2020, le taux de refus de l'agglomération était de 17,1% en janvier et de 34,1% en mars.

Cette augmentation considérable peut s'expliquer par le tout premier confinement lié à la COVID 19 qui a provoqué une hausse des tonnages des déchets ménagers et assimilés par l'obligation qu'avaient les usagers de rester chez eux.

En 2021, de janvier à septembre, le taux de refus de SNA est de 23,8%. A compter du mois d'octobre et ce jusqu'au 31 décembre, le taux de refus passe à 19%.

Cette baisse significative peut s'expliquer par la simplification des consignes de tri et la mise en œuvre du nouveau centre de tri à compter du 1^{er} septembre 2021.

3. Panorama de la production des déchets

Particuliers, commerçants, artisans et services municipaux ont produit, au cours de l'année 2019, près de **21 612 tonnes de déchets** composées d'ordures ménagères, de collecte sélective, des cartons des professionnels collectés en porte à porte, et du verre.

Les courbes pour le verre et les recyclables sont assez proches tandis que celles des ordures ménagères est beaucoup plus prononcée.

Au cours de l'année 2021, particuliers, commerçants, artisans et services municipaux ont produit près de 22 017 tonnes de déchets composés d'ordures ménagères, de collecte sélective de verre et de cartons de professionnels collectés en porte à porte.

L'augmentation des tonnages collectés des recyclables à compter de septembre 2021 s'explique par la mise en place de l'extension des consignes de tri.

Les déchets collectés en porte à porte et en points d'apport volontaire sont répartis de la façon suivante :

	Ordures ménagères	Collecte sélective	Verre	Textile	Cartons	TOTAL
Modes de collecte	Collecte en porte à porte	Collecte en porte à porte	Collecte en points d'apport volontaire	Collecte en points d'apport volontaire	Collecte en porte à porte des professionnels	
Tonnages 2019	16 624 t	2 436 t	1 999 t	219 t	334 t	21 612 t
Tonnages 2021	16 985 t	2628 t	2 114 t	301 t	339 t	22 367 t
Ratios SNA SETOM en kg/habitants 2019	246,7 kg/hab	36,2 kg/hab	29,7 kg/hab	3,2 kg/hab	5 kg/hab	320,7 kg/hab
Ratios SNA SETOM en kg/habitants 2021	255 kg/hab	39,5 kg/hab	32 kg/hab	4,5 kg/hab	5 kg/hab	336,1 kg/hab
Ration 2018 habitat mixte en Normandie	235 kg/hab	48,5 kg/hab	36,7 kg/hab	3,9 kg/hab	2,6 kg/hab	326,7 kg/hab

Notre territoire présente en moyenne une collecte de 320,7 kg/habitant contre une moyenne nationale de 337 kg/habitant (résultats 2015 pour l'ensemble des flux) et une moyenne régionale pour l'habitat mixte de 326,7 kg/habitant (résultats 2018).

SNA a augmenté depuis 2020 de 6 kg/hab

Pour le textile, la moyenne nationale est de : 2,5 kg/an/habitant tandis que l'objectif est d'atteindre 4,6 kg par an par habitant qui correspond à 50 % de la part du gisement mis au marché.

Pour le verre l'objectif est de 90 % de collecte du verre mis sur le marché en 2025.

4. Les déchets collectés en déchèterie

C.1.a) Tonnages

Les déchets collectés sur les 5 déchèteries de SNA sont répartis comme suit :

	Tonnages collectés en déchèterie y compris les apports des professionnels en 2019	Tonnages en 2021
Déchets verts	8 803	9 233
Gravats	7 624	7 250
Encombrants	5 164	5 361
Bois	1 137	1 134
Mobilier	1 076	1 506
Ferrailles	730	527
Plâtre	722	781
D3E = Déchet d'Equipement Electrique et Electronique	585	591
Cartons	318	259
Collecte sélective	184	218
Déchets Dangereux	178	160
Déchets dangereux repris par l'éco organisme Eco DDS	19	37
Pneus	70	67
Huiles minérales	47	Non communiqué
Amiante	75	64
Piles	5,1	8,2
Lampes et néons	3,1	2,1

Nespresso	4,5	Non communiqué
Polystyrène	3,7	Non communiqué
TOTAL	26 747	27 198

Le flux des déchets verts représente à lui seul un tiers des tonnages tandis que les gravats et les encombrants constituent environ 50 % des apports. Ces trois flux (déchets verts, gravats et encombrants) représentent 80 % des apports en déchèteries.

Graphique pour 2021 :

En 2021, une forte pluviométrie à impacté sur la forte production de déchets verts. L'augmentation des tonnages sur le flux des gravats s'explique par la reprise de l'activité économique.

C.1.b) Comparaison des ratios en déchèterie

Ratios par secteur	France (2017)	Normandie (2017)	Eure (2017)	Ratios de SNA en 2019	Ratios de SNA en 2021
Déchèteries hors gravats (en tonnes)	163	236	208	284	300
Déchèteries avec gravats (en tonnes)	218	302	276	397	409

Les ratios de SNA sont bien au-dessus de l'ensemble des moyennes ce qui laisse penser que nos déchèteries acceptent encore à ce jour bien trop de déchets provenant des professionnels.

D. Actions de sensibilisation existantes

La prévention de la production des déchets est un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010. En 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, dans ses enjeux de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire, a encore renforcé le rôle de la prévention en fixant des objectifs de réduction des déchets et en définissant de nombreux leviers d'actions

Afin de sensibiliser le plus grand nombre de personnes à l'environnement, le service Prévention et Collecte des Déchets de Seine Normandie Agglomération a mis en place plusieurs actions d'information et de sensibilisation à destination des usagers.

D.1. Le Gaspillage Alimentaire

En 2019, 6 écoles ont participé aux **Midis sans gâchis** sur les communes de : Boisset les Prévanches, Fontenay en Vexin, Ménilles, Aigleville, Vernon (Maxime Marchand et Arc en Ciel), représentant 532 enfants sensibilisés.

Toujours dans l'optique d'élargir ses actions au grand public, SNA a également organisé avec la ville de Vernon une **Disco Soup** le 22 mai 2019 (150 participants) et réalisé un stand lors de la **Journée Nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire** de sensibilisation dans la galerie marchande du Centre Leclerc de Vernon le 16 octobre 2019 (116 personnes sensibilisées).

En 2021, l'opération des « Midis sans gâchis » a été reconduite comme chaque année avec les écoles de Saint aquilin de Pacy, Bois Jérôme Saint Ouen, école du parc de Vernon et et école Pierre Bonnard de Vernon. 308 enfants ont été sensibilisés.

D.2. La Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Pour la semaine du développement durable 2019 plusieurs actions ont été menées pour toucher un large public. SNA a également organisé des collectes ponctuelles pour compléter ses actions de sensibilisation :

Stand au Forum de la SERD des Andelys (32 participants)
Animation au collège de Saint Marcel (458 élèves sensibilisés) et mise en place d'une collecte de textiles dans l'établissement : 50 kgs collectés.

Animation déchets au sein de l'entreprise ETERNIT de Vernon (50 employés sensibilisés)

Sensibilisation des agents de SNA, et collecte d'électroménager et appareils électriques au profit du Téléthon. Plus de 1000 kgs collectés. (305 employés sensibilisés)



En 2021, lors de la semaine européenne de réduction des déchets, 155 personnes ont été sensibilisées lors de la tenue d'un stand dédié aux nouvelles consignes de tri.

D.3. Sensibilisation des entreprises

En partenariat avec le **magasin Décathlon** de Saint Marcel le 25 mai 2019, **Eco Rando** a été organisé avec SNA qui a ainsi pu sensibiliser un public adulte à la prévention et à la réduction des déchets (une vingtaine de participants).

SNA a également été sollicité par le **Groupe Ariane** le 04 juillet 2019 pour animer un stand de sensibilisation et d'information pour sensibiliser les salariés de l'entreprise particulièrement aux gestes éco-responsables du quotidien sur le lieu de travail comme à la maison (300 participants).

NB :

En 2021, plusieurs actions de sensibilisation du grand public ont pu être organisées :

Centre technique municipal de Vernon, Médiathèque de Vernon, Ecolo crèche de Gasny, forums des associations des communes de Fourges, Vernon, Saint Marcel, Bueil, Gasny et Pacy sur Eure, Rasso Mob de Chambray, Association Habitat et Humanisme de Vernon et entreprise SAB Industrie de Gasny.

Ainsi, 13 animations ont été effectuées et 948 personnes sensibilisées.

D.4. . Les animations scolaires en classe

De nombreuses animations de sensibilisation à l'environnement sur les thèmes liés à la valorisation des déchets, au cycle de l'eau et au compostage sont réalisées par le service. En 2019, 41 animations gratuites ont été effectuées au sein des écoles primaires, mais aussi dans les collèges du territoire.

	Nombre d'animations en 2019	Temps passé en animation	Nombre de personnes touchées
Animations en primaire	17	42 heures	381
Animations en collège	24	35 heures	661
TOTAL	41	77 heures	1042

En 2021, via le catalogue de animations scolaires envoyé chaque année aux établissements du territoire, le service Prévention et collecte des déchets propose les animations scolaires suivantes : le compostage, le réemploi, la valorisation des déchets, le gaspillage alimentaire, l'éco-conception, le concours d'affiche et la bourse aux jouets.

Ainsi 35 animations ont été effectuées et 1 026 enfants sensibilisés

Bilan des animations réalisées par SNA

	Nombre d'animations en 2019	Temps passé en animation	Nombre de personnes touchées

Animations scolaires (hors animations au collège de Saint Marcel)	41	77 heures	584
Midis sans Gâchis	6 écoles	96 heures	532
Animations « grand public »	5	22 heures	605
Animations réalisées pour la SERD	5 jours	44 heures	843
TOTAL		239 heures	2 564

III. OBJECTIFS & PROGRAMME D' ACTIONS

A. Objectifs de réduction

A.1. Les objectifs nationaux :

Les mesures phares :

- ✓ Réduire de 15% les quantités de DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010.
- ✓ Réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale.
- ✓ Atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040
- ✓ 100% du plastique recyclé d'ici 2025
- ✓ Réduire de 50% les déchets mis en décharge d'ici 2025
- ✓ Rendre le tri plus efficace grâce à un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation de la couleur des poubelles.
- ✓ Fin de l'élimination des invendus.
- ✓ Généraliser l'extension des consignes de tri
- ✓ Généraliser le tri à la source des biodéchets

A.2. Les objectifs régionaux :

Pour réduire les quantités de biodéchets produits, le volet « déchets » du SRADDET fait de la lutte contre le gaspillage alimentaire une priorité et fixe des objectifs de diminution de l'apport de déchets verts en déchetterie.

✓ Gaspillage alimentaire : réduction par rapport au ratio de 65,5 kg/hab/an de moins 50% du ratio produit de 2015 à 2021 (soit moins 33 kg/hab à 6 ans) et moins 75% du ratio produit de 2015 à 2027 (soit moins 49 kg/hab à 12 ans)

✓ Déchets verts collectés en déchetteries : réduction par rapport au ratio de 145 kg/hab/an de moins 15% du ratio produit de 2015 à 2021 (soit moins 22 kg/hab à 6 ans) et moins 30% du ratio produit de 2015 à 2027 (soit moins 43 kg/hab à 12 ans)

Concernant le tri à la source, il est spécifié un renforcement de la collecte séparée des biodéchets, en expérimentant différentes modalités pour faciliter la mise en œuvre et en mutualisant les gisements sur un territoire.

A.3. Les objectifs de la collectivité

Seine Normandie Agglomération s'inscrit dans le respect de la réglementation. L'objectif est donc de tendre vers l'objectif de diminution globale de 15% des DMA par habitant entre 2010 et 2030, ce qui signifie pour le territoire une production de 579 kg/hab de DMA en 2030 (pour rappel, en 2019 la production de DMA est de 700 kg/hab).

Pour se conformer à cet objectif de diminution, les objectifs annuels seraient les suivants :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Objectif de production annuelle de DMA (kg/hab)	678	667	656	645	634	623
Les chiffres réels	774	691				

B. Objectifs opérationnels des actions

Au regard de l'état des lieux, une matrice Atout/Faiblesse/Opportunité/Menace (AFOM) a été réalisée, afin de déterminer 4 axes thématiques prioritaires pour notre territoire, détaillés ci-dessous.

- Le réemploi : augmenter la durée de vie des produits et développer le réemploi. Sensibiliser les usagers à la notion d'upcycling et à la réparation des objets du quotidien.

Upcycling : c'est l'action de récupérer des matériaux ou des produits dont on n'a plus l'usage afin de les transformer en matériaux ou produits de qualité ou d'utilité supérieure.

- La réduction de la production des bio déchets : promouvoir le compostage sous toutes ses formes : de la maison individuelle, au restaurant scolaire en passant par le

pied d'immeuble. Lutter contre le gaspillage alimentaire. En effet, cela représente en moyenne 20 kgs d'aliments par an par personne.

- La prévention des dépôts sauvages : faciliter les accès en déchetterie notamment pour les personnes habitant en logements collectifs.

- Vers un monde « zéro-déchet » éco exemplarité : faire prendre conscience à chacun de la nécessité d'agir pour réduire la quantité de déchets produits. Accompagner les usagers au quotidien vers la pratique des éco-gestes et aux changements d'habitude.

AXES	Gisements évités	Publics-cibles
Réduction de la production des biodéchets	Restes de repas Résidus de cuisine Déchets de jardin	Ménages, écoles, Habitats collectifs, Professionnels
Réemploi	Bois, DEEE, Mobilier	Ménages, Professionnels
Prévention des dépôts sauvages	Déchets de déchetterie	Ménages, Professionnels
Vers un Monde zéro déchet	Tous	Ménages, Professionnels

IV. PLAN D' ACTIONS

Chacun des 4 axes prioritaires ainsi déterminé est décomposé en plusieurs actions, dont le détail est présenté sous forme de « fiches actions », dans la partie qui suit.

Les principales actions sont les suivantes :

Axe thématique	Actions
Le Réemploi	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer une zone de réemploi en déchetterie ✓ Collecte annuelle d'ordinateurs et de téléphones portables ✓ Création d'une outithèque ✓ Animations scolaires sur le thème du

	réemploi.
Réduction de la production des biodéchets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser les entreprises au gaspillage alimentaire ✓ Midis sans gâchis dans les écoles ✓ Midis sans gâchis dans les maisons de retraite ✓ Renforcer les dotations de composteurs collectifs. ✓ Opération Jardins Témoins ✓ Broyage des déchets verts ✓ Suivi des composteurs individuels
Prévention des dépôts sauvages	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etat des lieux et diagnostics des dépôts sauvages ✓ Optimiser l'accès et l'attractivité des déchetteries ✓ Etudier la possibilité de la création d'un blabla déchet sur le modèle blabla car
Vers un monde zéro déchet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser à l'éco-exemplarité au quotidien ✓ Poursuivre l'opération stop pub ✓ Création d'un livret d'éco-exemplarité ✓ Réflexion sur la Tarification Incitative ✓ Organisation d'un évènement autour du Zéro Déchet

A. Synthèse des ateliers de travail

Les groupes de travail du PLPDMA se sont réunis de Novembre à Décembre 2021 sur les 4 thématiques suivantes :

- ❖ Réemploi
- ❖ Biodéchets
- ❖ Dépôts Sauvages
- ❖ Zéro Déchet

Préambule

Certaines actions sont globales aux 4 grands axes.

Tous les acteurs présents aux ateliers ont le souhait de la mise en place de rendez-vous réguliers et de journées dédiées sur les thématiques abordées pour une pérennité des actions....

Nous souhaitons proposer des actions réalistes sur lesquelles SNA peut agir, seule ou en partenariat.

Au-delà de actions réalistes, nous avons constaté de vraies attentes sociétales que l'on peut considérer comme des actions à porter à long terme, pour lequel il pourra y avoir un soutien

de SNA et de l'ensemble des services mais en aucun cas SNA ne pourra être porteuse du projet.

On entend par tout public : les particuliers, enfants et adultes, les professionnels, les Elus, les associations.

Actions globales

Les actions suivantes ont été abordées pour l'ensemble des ateliers.

1. Améliorer les échanges et la connaissance des acteurs du territoire par la création d'un Boîte mail.
2. Favoriser le développement des Systèmes d'Echanges Locaux (SEL) permettant l'échange de biens, de connaissances ou de savoir-faire
3. Sensibiliser régulièrement le grand public
4. Etre plus présent en entreprise via des tenues de stand en entreprise.

SNA propose la création d'une boîte mail qui pourrait faire office de boîte aux lettres pour diffuser le maximum d'information au plus grand nombre. Concernant les actions 3 et 4, elles sont reprises et déclinées dans les 4 thématiques.

Les actions à long terme que SNA peut soutenir

Les demandes ci-dessous ont été formulées par les acteurs présents lors des ateliers et sont de vraies attentes :

- Des ateliers de réparation et de réemploi sur son territoire
- Réduire le gaspillage alimentaire des commerces de bouches, restaurant collectifs
- Pouvoir acheter du vrac dans des commerces de proximité.

Pour aboutir à ces demandes, les actions suivantes ont été proposées. Pour rappel, SNA peut soutenir ces différentes actions mais ne peut pas être seule porteuse de ces projets.

❖ Aider à l'installation d'entreprise ou d'association aux activités suivantes :

- Création d'ateliers de réparation et de récupération (Atelier réemploi)
- Créer une entreprise locale avec les invendus des commerces et des marchés.
- Créer une épicerie solidaire,

- Une application mobile de territoire comme celles existant déjà dans le style « too good to go »
- Redistribuer les denrées comestibles des cantines aux personnes les plus démunies

❖ Surveillance des professionnels avec un système de tampon pour valider la facture à payer si et seulement si l'ancien produit est déposé en déchetterie (ACTION dépôts sauvage)

❖ Labellisation des commerçants engagés : (Action Zéro, déchets)

- Incitation au développement de la consigne
- Inciter et faciliter l'achat en vrac et l'utilisation des contenants réutilisables

A.1.a) Actions transversales :

Deux actions d'animations ont été évoquées. Ces actions sont en lien avec nos thématiques mais dépendent des compétences d'autres services transversaux tels que le service santé et le service de la gestion intégrée de l'eau et des inondations. En lien avec le service santé, dans la continuité du gaspillage alimentaire et de la réduction des bio-déchets, les élèves pourraient visiter des exploitations de maraîchers et participer à des ateliers de découverte du goût et à l'élaboration des menus de la cantine.

En lien avec le service de la gestion intégrée de l'eau et des inondations, et dans la continuité de la prévention des dépôts sauvages, des animations scolaires sur la pollution des eaux sont déjà proposées aux différents établissements scolaires du territoire.

V. Détails des actions par thèmes

A. Le réemploi

I.2. Collecte d'ordinateurs et de téléphones portables

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION	
Constat	Les équipements numériques sont régulièrement changés. Une partie de la population souffre de précarité numérique.
Déchets visés	Déchets de déchetterie
Maitrise d'ouvrage	SNA
Acteurs concernés	Associations, recycleries, centres sociaux
Cible	Tout public

Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction potentielle de 500 kilogrammes par an • Lutter contre la précarité numérique en redistribuant les équipements • Diminuer les tonnages des Déchets Electriques Et Electroniques (DEEE) en fin de vie
------------------------------	---

DESCRIPTION DE L'ACTION

Modalités techniques et étapes clés	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser la collecte • Communiquer sur la collecte • Remise en état des équipements • Redistribution des équipements
--	--

Calendrier de mise en œuvre	2022	2023	2024	2025	2026

COÛT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Estimation financière et moyens de mise en œuvre	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026
	Temps humain : 3 semaines par an					

EVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'activité : nombre de mise en œuvre de collecte • Indicateur d'impact : Tonnage de déchets détournés (kg/hab)
---	---

I.3. Créer une outithèque

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Constat	<p>Une outithèque est un lieu ou un regroupement de personnes, qui permettent d'emprunter ou de louer, plutôt que d'acheter des outils.</p> <p>Cette action s'inscrit dans une logique d'économie circulaire mais et surtout dans un objectif de réduction des déchets</p>
----------------	--

Déchets visés	Déchets de déchetterie
Maitrise d'ouvrage	SNA
Acteurs concernés	Associations, recycleries, centres
Cible	Tout public
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les échanges, les prêts et les locations entre particuliers • Inciter à échanger plutôt qu'à acheter

DESCRIPTION DE L'ACTION

Modalités techniques et étapes clés	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les acteurs en capacité de porter le projet • Mettre en place un règlement afin de définir les responsabilités en cas de sinistre • Prévoir un retour d'expérience • Communiquer sur l'existence de l'outil 				
Calendrier de mise en œuvre	2022	2023	2024	2025	2026

COÛT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Estimation financière et moyens de mise en œuvre	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026
	Temps humain : 3 semaines par an Achat d'outillage : 1 500 €					

EVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'activité : nombre d'outils mis à disposition
---	--

I.4. Animation scolaire sur le thème du réemploi

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Constat	Les établissements scolaires peuvent bénéficier d'animations gratuites en s'inscrivant après réception en début d'année scolaire du catalogue des animations proposées par la collectivité.
Déchets visés	Déchets de déchetterie
Maitrise d'ouvrage	SNA
Acteurs concernés	Ecoles du territoire
Cible	Scolaires
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction potentielle de 25 kg/ hab • Sensibiliser les scolaires au réemploi et à la réparation

DESCRIPTION DE L'ACTION

Modalités techniques et étapes clés	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi du catalogue des animations aux établissements scolaires • Rétroplanning des inscriptions • Préparation de l'animation 												
Calendrier de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>17 animations 352 élèves sensibilisés</td> <td></td> <td>15</td> <td>15</td> <td>15</td> <td>15</td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	17 animations 352 élèves sensibilisés		15	15	15	15
	2022	2023	2024	2025	2026								
17 animations 352 élèves sensibilisés		15	15	15	15								

COÛT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Estimation financière et moyens de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOTAL</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;"> Temps humain : 3 semaines par an Achat matériel : 150 € </td> </tr> </tbody> </table>	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026							Temps humain : 3 semaines par an Achat matériel : 150 €					
TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026														
Temps humain : 3 semaines par an Achat matériel : 150 €																			

EVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'activité : nombre d'animations • Indicateur d'impact : nombre d'enfants sensibilisés
---	---

B. Réduction de la production des biodéchets

II.1. Sensibiliser les entreprises au gaspillage alimentaire

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Constat	Accompagner les entreprises dans leur démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire
Déchets visés	Déchets alimentaires
Maitrise d'ouvrage	SNA
Acteurs concernés	CE des entreprises, Service QHSE
Cible	Entreprises
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction potentielle de 40 kilogrammes par an par habitant • Sensibiliser les habitants à la lutte contre le gaspillage alimentaire • Diminuer les quantités de biodéchets dans les ordures ménagères

DESCRIPTION DE L'ACTION

Modalités techniques et étapes clés	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les entreprises souhaitant participer au projet • Intégrer les grands distributeurs dans le projet • Envoi du catalogue des animations • Stand d'information ou ateliers 																		
Calendrier de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 animation</td> <td></td> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>25 employés sensibilisés</td> <td></td> <td>50</td> <td>2 50</td> <td>3 75</td> <td>4 100</td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	1 animation		2				25 employés sensibilisés		50	2 50	3 75	4 100
	2022	2023	2024	2025	2026														
1 animation		2																	
25 employés sensibilisés		50	2 50	3 75	4 100														

COÛT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Estimation financière et moyens de mise en oeuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOTAL</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;"> Temps humain : 1 semaine par an Achat matériel : 150 € </td> </tr> </tbody> </table>	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026							Temps humain : 1 semaine par an Achat matériel : 150 €					
TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026														
Temps humain : 1 semaine par an Achat matériel : 150 €																			

EVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'activité : nombre d'entreprises sensibilisées • Indicateur d'impact : nombre d'employés sensibilisés
---	---

II.2 . Les Midis sans Gâchis dans les écoles

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Constat	Depuis 2018, les restaurations scolaires sont accompagnées dans leur démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.
Déchets visés	Déchets alimentaires
Maitrise d'ouvrage	SNA
Acteurs concernés	Communes, écoles
Cible	Scolaires
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction potentielle de 70 grammes par élève par repas • Diminuer les quantités de biodéchets dans les ordures ménagères

DESCRIPTION DE L'ACTION

Modalités techniques et étapes clés	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi d'un courrier aux communes les invitant à s'inscrire au projet • Réaliser une première semaine de pesées pour établir un diagnostic et proposer des leviers d'amélioration • Evaluer la qualité du repas • Réaliser une seconde semaine de pesées pour vérifier que les actions mises en place permettent de réduire le gaspillage alimentaire • Valoriser les résultats et les communiquer en fin d'action 										
Calendrier de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4 écoles 414 enfants sensibilisés</td> <td>4 écoles</td> <td>4 écoles</td> <td>4 écoles</td> <td>4 écoles</td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	4 écoles 414 enfants sensibilisés	4 écoles	4 écoles	4 écoles	4 écoles
2022	2023	2024	2025	2026							
4 écoles 414 enfants sensibilisés	4 écoles	4 écoles	4 écoles	4 écoles							

COÛT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Estimation financière et moyens de mise en oeuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOTAL</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;"> Temps humain : 8 semaines par an Achat matériel : 150 € </td> </tr> </tbody> </table>	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026							Temps humain : 8 semaines par an Achat matériel : 150 €					
TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026														
Temps humain : 8 semaines par an Achat matériel : 150 €																			

EVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'activité : nombre d'écoles participantes • Indicateur d'impact : nombre d'enfants sensibilisés et de membres du personnel et les modifications réalisées
---	---

II.3 . Les Midis sans Gâchis dans les maisons de retraite

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Constat	Accompagner les maisons de retraite dans leur démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire Sensibiliser les résidents et le personnel au gaspillage alimentaire
Déchets visés	Déchets alimentaires
Maitrise d'ouvrage	SNA
Acteurs concernés	Communes, Etablissements pour personnes âgées
Cible	Résidents des maisons de retraite
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction potentielle de 120 grammes par résident par repas • Sensibiliser les résidents et le personnel des maisons de retraite au gaspillage alimentaire • Diminuer les quantités de biodéchets dans les ordures ménagères

DESCRIPTION DE L'ACTION

Modalités techniques et étapes clés	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi du dossier d'inscription aux établissements référencés • Réaliser une première semaine de pesées pour établir un diagnostic et proposer des leviers d'amélioration • Réaliser une seconde semaine de pesées pour vérifier que les actions mises en place permettent de réduire le gaspillage alimentaire • Valoriser les résultats et les communiquer en fin d'action 										
Calendrier de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>3 résidences 30 résidents sensibilisés</td> <td></td> <td></td> <td>4 résidences</td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026		3 résidences 30 résidents sensibilisés			4 résidences
2022	2023	2024	2025	2026							
	3 résidences 30 résidents sensibilisés			4 résidences							

COÛT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Estimation financière et moyens de mise en œuvre	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026
	Temps humain : 3 semaines par an Achat de matériel : 150 €					

EVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'activité : nombre d'établissements participants • Indicateur d'impact : nombre de résidents sensibilisés et des membres du personnel. Modifications réalisées
---	--

II.4. Renforcer les dotations de composteurs collectifs

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Constat	30% des logements de SNA sont des habitats collectifs. Action pour valoriser les déchets fermentescibles des habitats collectifs et répondre à la loi de février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, qui impose le tri des biodéchets à la source
Déchets visés	Déchets alimentaires
Maitrise d'ouvrage	SNA
Acteurs concernés	Communes, bailleurs
Cible	Habitats collectifs
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction potentielle de 30 % des OM • Sensibiliser le maximum de personnes au compostage • Diminution des apports en biodéchets dans les ordures ménagères • Proposer une solution de tri à la source des biodéchets

DESCRIPTION DE L'ACTION

Modalités techniques et étapes clés	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer aux bailleurs, aux associations et aux résidents de logements collectifs de s'inscrire dans le projet. • Installation des composteurs et mise à disposition de matière carbonée et de bioseaux • Mise en place d'un suivi régulier afin de vérifier la qualité du tri et le bon fonctionnement du dispositif • Mettre en place et animer un réseau de référents afin de lutter contre les incivilités 				
Calendrier de mise en œuvre	2022	2023	2024	2025	2026
	4 sites équipés 40 personnes sensibilisées	10 sites à équiper	10 sites à équiper	10 sites à équiper	10 sites à équiper

COÛT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Estimation financière et moyens de mise en oeuvre	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026
	Temps humain : 4 semaines par an 30 composteurs par an et 500 bioseux pour un coût annuel TTC de 7 554€					

EVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'activité : nombre de sites équipés • Indicateur d'impact : nombre de personnes participantes
---	---

II.5. Opération « Jardins Témoins »

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Constat	Mise en place des éco-gestes du jardin proposés aux foyers volontaires Si l'on considère que chaque foyer doté d'un jardin représente 70% du territoire, 46 580 foyers ont un jardin sur le territoire.
Déchets visés	Déchets verts
Maitrise d'ouvrage	SNA
Acteurs concernés	Associations locales
Cible	Particuliers possédant un jardin
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction potentielle de 6 kilogrammes de déchets verts par an par foyer • Diminution des apports de déchets verts en déchetterie • Proposer des solutions pour valoriser ces déchets végétaux • Favoriser le développement du zérophyto

DESCRIPTION DE L'ACTION

Modalités techniques et étapes clés	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les foyers volontaires • Création du livret des éco-gestes et des pesées à transmettre aux foyers participants • Accompagner les foyers dans leur démarche • Pratiquer les pesées et trouver des leviers de réduction • Communiquer les résultats 										
Calendrier de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>SO</td> <td>SO</td> <td>50 Foyers</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	SO	SO	50 Foyers		
2022	2023	2024	2025	2026							
SO	SO	50 Foyers									

COÛT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Estimation financière et moyens de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOTAL</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="5">Temps humain : 5 semaines par an Budget pour la création des livrets et les accessoires de jardinage pour les foyers volontaires : 2 500 €</td> </tr> </tbody> </table>	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026								Temps humain : 5 semaines par an Budget pour la création des livrets et les accessoires de jardinage pour les foyers volontaires : 2 500 €				
TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026														
	Temps humain : 5 semaines par an Budget pour la création des livrets et les accessoires de jardinage pour les foyers volontaires : 2 500 €																		

EVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'activité : nombre de foyers participants • Indicateur d'impact : calcul des déchets verts non acheminés en déchetterie
---	---

II.6. Opération broyage des déchets verts

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Constat	L'enjeu de cette action est de développer la pratique du broyage afin de réduire la production des déchets verts et réutiliser le broyat en paillage et en compost.
Déchets visés	Déchets verts
Maitrise d'ouvrage	SNA
Acteurs concernés	Communes
Cible	Particuliers possédant un jardin, services techniques des communes
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de 10 % des apports de déchets verts en déchetterie • Proposer des solutions pour valoriser ces déchets végétaux.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Modalités techniques et étapes clés	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition des communes, à période fixée, un broyeur pour la gestion des déchets verts • Définir le lieu de stockage • Définir le service qui sera proposé • Définir le planning de mise à disposition du broyeur dans les communes • Prévoir des points de regroupement au sein des communes • Organisation de la réutilisation du broyat obtenu 										
Calendrier de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026					
2022	2023	2024	2025	2026							

COÛT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Estimation financière et moyens de mise en œuvre	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026
	Temps humain : 2 semaines par an Prix moyen d'un broyeur professionnel à l'achat : 2 500€ TTC					

EVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'activité : nombre de communes inscrites dans le projet • Indicateur d'impact : Tonnage des déchets verts broyés
---	--

II.7. Suivi des composteurs individuels

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Constat	De 2017 à 2021, SNA proposait aux usagers qui le désiraient de se procurer un composteur individuel au prix de 10€ pour les 400 litres et 15€ pour les 600 litres. Depuis, une subvention de 30 € pour l'achat d'un composteur d'au moins 55 € remplace ce mode de fonctionnement
Déchets visés	Déchets verts et biodéchets
Maitrise d'ouvrage	SNA
Acteurs concernés	
Cible	Particuliers ayant un composteur individuel
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une solution de tri à la source des biodéchets • Promotion du compostage individuel • Réduction des apports de déchets verts en déchetterie • Réduction des biodéchets dans les OM

DESCRIPTION DE L'ACTION

Modalités techniques et étapes clés	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un questionnaire à l'attention des propriétaires de composteur • Définir l'échantillonnage • Dépouillement et analyse du questionnaire 										
Calendrier de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>150 questionnaires à envoyer</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026			150 questionnaires à envoyer		
2022	2023	2024	2025	2026							
		150 questionnaires à envoyer									

COÛT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Estimation financière et moyens de mise en œuvre	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026
	Temps humain : 2 semaines par an					

EVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'activité : nombre de composteurs vendus avant 2021 et subventionnés depuis • Indicateur d'impact : nombre de questionnaires remplis
---	--

C. Les dépôts sauvages

III.1. Etat des lieux et diagnostic des dépôts sauvages

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Constat	Un dépôt sauvage est un lieu de dépôt (sur terrain privé ou public), qui résulte d'apports illicites de déchets dangereux ou non, abandonnés par des particuliers ou des professionnels à une fréquence irrégulière Recenser les dépôts sauvages afin de connaître les quantités, les lieux et la nature des déchets déposés.
Déchets visés	Toutes filières de déchets
Maitrise d'ouvrage	SNA
Acteurs concernés	Communes, associations locales, police municipale
Cible	Tout public
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction potentielle de 11,8 kilogrammes par an par habitant • Recenser les dépôts sauvages sur le territoire afin de définir les quantités, les lieux et la nature des déchets déposés • Accompagner et informer les communes sur les dispositions réglementaires et les outils à leur disposition pour lutter contre les dépôts illégaux de déchets

DESCRIPTION DE L'ACTION

Modalités techniques et étapes clés	<ul style="list-style-type: none"> • Constat et prise de photos des dépôts sauvages • Tenter de retrouver le propriétaire des déchets abandonnés • Sensibilisation des habitants • Accompagner les particuliers dans leurs démarches • Nommer un référent par commune 										
Calendrier de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026		1			
2022	2023	2024	2025	2026							
	1										

COÛT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Estimation financière et moyens de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOTAL</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="5">Temps humain : 2 semaines par an Création de supports de communication de sensibilisation : 2 000€ TTC</td> </tr> </tbody> </table>	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026			1					Temps humain : 2 semaines par an Création de supports de communication de sensibilisation : 2 000€ TTC				
TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026														
		1																	
	Temps humain : 2 semaines par an Création de supports de communication de sensibilisation : 2 000€ TTC																		

EVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'activité : nombre d'état des lieux réalisés • Indicateur d'impact : nombre de supports de communication créés
---	--

III.2. Optimiser l'accès et l'attractivité des déchetteries

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Constat	Afficher de la signalétique ludique Communiquer sur les différentes filières de valorisation Aménager l'extérieur de proximité
Déchets visés	Toutes filières de déchets
Maitrise d'ouvrage	SNA
Acteurs concernés	
Cible	Tout public
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction potentielle des dépôts sauvages • Inciter les usagers à se rendre en déchetterie • Communiquer sur l'importance de signaler l'apport de gros dépôts • Evaluer la nécessité d'adapter les jours et les horaires d'ouverture en lien avec le SYGOM • Aménager la circulation pour maintenir propre les déchetteries et leurs alentours

DESCRIPTION DE L'ACTION

Modalités techniques et étapes clés	<ul style="list-style-type: none"> • Communication RS ciblée sur les déchetteries • Animation en déchetterie • Mise en place de caissons de réemploi, journée dédiée au broyage, journée dédiée au co-voiturage 										
Calendrier de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026					
2022	2023	2024	2025	2026							

COÛT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Estimation financière et moyens de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOTAL</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">Temps humain : 2 semaines par an Inclus dans le budget alloué aux déchetteries</td> </tr> </tbody> </table>	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026							Temps humain : 2 semaines par an Inclus dans le budget alloué aux déchetteries					
TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026														
Temps humain : 2 semaines par an Inclus dans le budget alloué aux déchetteries																			

EVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'activité : nombre d'utilisateurs se rendant en déchetterie • Indicateur d'impact : SO
---	--

III.3. Etudier la possibilité de la création d'un « blabla déchet »

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Constat	Mise en relation des usagers ayant la logistique pour se rendre en déchetterie avec des habitants ne possédant pas de véhicule adapté
Déchets visés	Toutes filières de déchets
Maitrise d'ouvrage	SNA
Acteurs concernés	Communes, associations locales, police municipale
Cible	Particuliers
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le lien social et le réemploi • Diminution des dépôts sauvages en pied d'immeubles • Permettre aux usagers qui n'ont pas de véhicule de se rendre en déchetterie.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Modalités techniques et étapes clés	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des besoins et des offres • Inscription en déchetterie • Inscription en ligne • Mise en relation des usagers 				
Calendrier de mise en œuvre	2022	2023	2024	2025	2026

COÛT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Estimation financière et moyens de mise en œuvre	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026
	Temps humain : 3 semaines par an					

--	--

EVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Indicateurs d'activité : nombre de trajet par ce biais• Indicateur d'impact : tonnage déposé par ce biais
---	--

D. Vers un monde zéro déchet

IV.1. Sensibiliser sur l'éco-exemplarité au quotidien

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION						
Constat	SNA accompagne déjà les usagers dans le changement durable de comportement afin d'acquérir une culture commune sur la prévention des déchets					
Déchets visés	Toutes filières de déchets					
Maitrise d'ouvrage	SNA					
Acteurs concernés						
Cible	Tout public					
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction potentielle de 10% de l'ensemble des déchets produits et 18% des ordures ménagères • Sensibiliser le maximum d'habitants du territoire 					
DESCRIPTION DE L'ACTION						
Modalités techniques et étapes clés	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi du catalogue d'animations aux écoles en septembre • Inscription des écoles • Inscription animations grand public toute l'année • Tenue de stand aux moments clés de l'année (village des associations, SERD...) 					
Calendrier de mise en œuvre	2022	2023	2024	2025	2026	
	91 animations 1 437 personnes sensibilisées					
COÛT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION						
Estimation financière et moyens de mise en oeuvre	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026
	Temps humain : 8 semaines par an					
EVALUATION DE L'ACTION						
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'activité : nombre d'animations scolaires et non scolaires • Indicateur d'impact : nombre d'élèves et de personnes sensibilisées 					

IV.2. Poursuivre l'opération « stop pub »

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Constat	Un foyer reçoit environ 32 kilogrammes d'imprimés publicitaires par an. Sur SNA cela représente 790 tonnes de papier par an. SNA met à disposition des stickers « stop pub » à apposer sur les boîtes aux lettres. En 2022, 7% des foyers étaient munis de ce dispositif
Déchets visés	Imprimés non sollicités
Maitrise d'ouvrage	SNA
Acteurs concernés	
Cible	Tout public
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction potentielle : 32 kilogrammes d'imprimés par an et par foyer • Permettre à chaque habitant de réduire sa production d'imprimés non sollicités en apposant sur la boîte aux lettres un « stop pub » • Réduire les quantités de déchets de papier

DESCRIPTION DE L'ACTION

Modalités techniques et étapes clés	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition des « stop pub » dans les mairies et centres sociaux • Possibilité d'envoi sur demande auprès de SNA • Possibilité de téléchargement sur le site SNA • Evaluation annuelle des boîtes aux lettres disposant d'un sticker 										
Calendrier de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026					
2022	2023	2024	2025	2026							

COÛT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Estimation financière et moyens de mise en oeuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOTAL</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026						
	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026							
Temps humain : 1 semaine par an													
Impression de 2 000 autocollants : 250 €													

EVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'activité : nombre de stop pub distribués • Indicateur d'impact : tonnage d'imprimés non sollicités non produits
---	--

IV.3. Création d'un livret de l'éco-exemplarité

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION																			
Constat	Création d'un livret de l'éco-exemplarité incluant des astuces, des informations pratique sur le tissu associatif et les réparateurs locaux																		
Déchets visés	Toutes filières de déchets																		
Maitrise d'ouvrage	SNA																		
Acteurs concernés																			
Cible	Tout public																		
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les quantités de déchets produits • Optimiser la gestion des déchets • Communiquer sur les livrets existants 																		
DESCRIPTION DE L'ACTION																			
Modalités techniques et étapes clés	<ul style="list-style-type: none"> • Définir le contenu • Réalisation • Réflexion sur les moyens de communication pour le déploiement du livret • Mise en réseau avec les cartographies existantes • Diffusion 																		
Calendrier de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Diffusion</td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026					Diffusion								
2022	2023	2024	2025	2026															
				Diffusion															
COÛT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION																			
Estimation financière et moyens de mise en oeuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOTAL</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;"> Temps humain : 2 semaines par an Budget de création </td> </tr> </tbody> </table>	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026							Temps humain : 2 semaines par an Budget de création					
TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026														
Temps humain : 2 semaines par an Budget de création																			
EVALUATION DE L'ACTION																			
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'activité : nombre de livrets téléchargés • Indicateur d'impact : SO 																		

IV.4. Réflexion sur la tarification incitative

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION																			
Constat	La tarification ou redevance incitative permet l'application du principe pollueur / payeur aux usagers. Elle intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'utilisateur alors incité financièrement à des comportements vertueux.																		
Déchets visés	Toutes filières de déchets																		
Maitrise d'ouvrage	SNA																		
Acteurs concernés	SETOM / SYGOM																		
Cible	Tout public																		
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Optimiser la gestion des déchets et la collecte Réduire les quantités de déchets produits Augmenter les tonnages de la collecte sélective Réduction potentielle : 41% des OMR et 8% des DMA 																		
DESCRIPTION DE L'ACTION																			
Modalités techniques et étapes clés	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic Etude des scénarios Définition du plan d'action 																		
Calendrier de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026													
2022	2023	2024	2025	2026															
COÛT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION																			
Estimation financière et moyens de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOTAL</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="6"> Temps humain : 4 semaines par an Etude de 87 000 € HT subventionnée à 80% Coût pour SNA : 20% du reste soit 3 480 € HT </td> </tr> </tbody> </table>	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026							Temps humain : 4 semaines par an Etude de 87 000 € HT subventionnée à 80% Coût pour SNA : 20% du reste soit 3 480 € HT					
TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026														
Temps humain : 4 semaines par an Etude de 87 000 € HT subventionnée à 80% Coût pour SNA : 20% du reste soit 3 480 € HT																			
EVALUATION DE L'ACTION																			
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs d'activité : Etude portée ou pas Indicateur d'impact : 																		

IV.5. Organisation d'un évènement autour du zéro déchet

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION																			
Constat	Organisation festive avec des ateliers de prévention et de fabrication de produits maison																		
Déchets visés	Toutes filières de déchets																		
Maitrise d'ouvrage	SNA																		
Acteurs concernés	Associations locales, communes, professionnels																		
Cible	Tout public																		
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Réduction potentielle de 10% de l'ensemble des déchets produits et 18% des ordures ménagères 																		
DESCRIPTION DE L'ACTION																			
Modalités techniques et étapes clés	<ul style="list-style-type: none"> Définir la date et le lieu Impliquer les différents partenaires Assurer la pérennité de l'évènement Communication sur la manifestation 																		
Calendrier de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026													
2022	2023	2024	2025	2026															
COÛT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION																			
Estimation financière et moyens de mise en oeuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOTAL</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="5"> Temps humain : 8 semaines par an Location de tentes, communication, sono, acteurs extérieurs : 25 000€ </td> </tr> </tbody> </table>	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026								Temps humain : 8 semaines par an Location de tentes, communication, sono, acteurs extérieurs : 25 000€				
TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026														
	Temps humain : 8 semaines par an Location de tentes, communication, sono, acteurs extérieurs : 25 000€																		
EVALUATION DE L'ACTION																			
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs d'activité : Indicateur d'impact : nombre de personnes sensibilisées 																		

VI. Annexes

A. Glossaire

ADEME :

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. Créée en 1991, c'est un établissement public.

AFOM : Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces

L'analyse AFOM est un outil de stratégie permettant de déterminer les options offertes dans un domaine d'activité stratégique. Les atouts et les faiblesses sont internes au territoire et les opportunités et les menaces sont externes au territoire.

Appel à projet :

Chaque ministère et ses services publient des appels à projet précisant les modalités de son soutien sous forme de subvention

Biodéchets :

Déchets biodégradables solides, pouvant provenir des ménages, d'industries agro-Alimentaires, de professionnels des espaces verts publics et privés, d'horticulteurs, de commerçants et supermarchés, de cantines scolaires et restaurants, etc. Les biodéchets des ménages comportent les déchets alimentaires, les déchets verts de jardin, les papiers et cartons.

Biogaz :

Gaz résultant du processus de dégradation biologique des matières organiques en l'absence d'oxygène et contenant majoritairement du méthane et du dioxyde de Carbone. Il est produit dans les installations de stockage des déchets ou encore dans Les méthaniseurs. Combustible, il peut être valorisé énergétiquement. Il doit sinon être détruit par combustion car, d'une part, il peut être à l'origine d'importantes nuisances notamment olfactives et, d'autre part, c'est un puissant gaz à effet de serre.

C 1 :

On parle de C 1 pour une collecte de déchets hebdomadaire et de C 2 pour 2 collectes par semaine.

Caractérisation :

Opération qui consiste à prendre un échantillon d'emballages ménagers recyclables issus des poubelles à couvercle jaune des ménages. Cet échantillon est ensuite trié par catégorie de matériaux et les refus de tri sont mis à part.

Centre de transfert :

Les déchets collectés par les camions bennes sont regroupés sur cette installation de transit pour être ensuite acheminés par camions semi-remorques vers les unités de traitement. Il s'agit donc ici d'optimiser le transport des déchets.

Centre de tri :

Installation industrielle où les emballages (flacons plastiques, boîtes et barquettes en métal, boîtes en carton et briques alimentaires), les journaux-magazines, films plastiques, bois...collectés sélectivement sont triés et conditionnés en vue d'un recyclage ou autre traitement.

CITEO :

Entreprise privée spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers.

Collecte :

Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.

Collecte en Porte à Porte (PAP) :

Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Collecte par Apport Volontaire :

Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant de collecte est mis à la disposition du public en accès libre. La collectivité met à disposition des utilisateurs un réseau de points d'apport comprenant un ou plusieurs contenants, plus ou moins régulièrement répartis sur le territoire à desservir, accessibles à l'ensemble de la population.

Collecte sélective :

Collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

Compostage :

Le compostage est un procédé de fermentation aérobie (présence d'oxygène) de matières fermentescibles dans des conditions contrôlées. Il permet l'obtention d'une matière fertilisante stabilisée riche en composés humiques, le compost, susceptible d'être utilisé, s'il est de qualité suffisante en tant qu'amendement organique améliorant la structure et la fertilité des sols.

Le compostage s'accompagne d'un dégagement de chaleur et de gaz, essentiellement du gaz carbonique si l'aération est suffisante.

Déchet Assimilé au déchet ménager : DMA°

Déchet provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) :

Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés, les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques.

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) :

Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verre (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques,

cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux.

Déchets Industriels Banals (DIB) :

Déchets non dangereux et inertes des entreprises.

Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) :

Déchets qui en raison de leur composition ou de leurs propriétés physico-chimiques, présentent un danger pour la santé humaine ou pour l'environnement

Déchetterie :

Lieu aménagé pour déposer les déchets non collectés en porte à porte.

Dépôt sauvage :

Dépôts qui résultent le plus souvent d'apports clandestins réalisés par des particuliers pour se débarrasser des déchets qui ne sont pas pris en compte par les services traditionnels de collecte des ordures ménagères (Circulaire du 26 juin 1987).

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Ecoconception :

L'écoconception est une démarche préventive qui se caractérise par la prise en compte de l'environnement lors de la phase de conception ou d'amélioration d'un produit.

L'objectif de cette démarche est d'améliorer la qualité écologique du produit, c'est-à-dire réduire ses impacts négatifs sur l'environnement tout au long de son cycle de vie, tout en conservant sa qualité d'usage.

Eco DDS :

Collecte et recyclage des déchets chimiques.

Ecolabel :

Reconnaissance officielle de la qualité écologique d'un produit, les écolabels relèvent de la certification et ont été mis en place sous l'investigation des pouvoirs publics. En France l'écolabel national est NF-Environnement, propriété d'AFNOR Certification : il apporte la double garantie « qualité du produit » et « performances environnementales ». L'écolabel peut être national (« NF-Environnement » en France ou « Angle bleu » en Allemagne) ou supranational (Ecolabel européen).

Eco -Mobilier :

Eco-organisme à but non lucratif pour la collecte et le recyclage du mobilier usagé

Exutoire:

Zone temporaire (quai de transfert) ou définitive (incinérateur ou enfouissement) de stockage des déchets collectés.

Lixiviat :

Liquide chargé bactériologiquement et chimiquement par la dégradation des déchets lors de la circulation des eaux dans les déchets, contenu dans une décharge et ou extrait.

Mâchefer :

Résidus solides relativement grossiers issus de l'incinération de déchets et que l'on extrait à la base du four et qui subissent différentes étapes de refroidissement et de traitement (filtration et/ou neutralisation). Moyennant une élaboration et le respect de règles d'usage techniques et environnementales, les mâchefers peuvent être utilisés en technique routière.

MODECOM (Caractérisation des Ordures Ménagères) :

Opération qui consiste à prendre un échantillon d'ordures ménagères issues des poubelles à couvercle vert des ménages. Cet échantillon est trié en plusieurs catégories de déchets afin d'identifier la composition et les caractéristiques du gisement des OMR.

Ordures ménagères résiduelle – OMR :

Déchets restant après collectes sélectives.
Cette fraction de déchets est parfois appelée "poubelle grise". Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

PAP :

Porte à porte

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) :

Mise en oeuvre par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire.

PAV :

Point d'apport volontaire

Point de regroupement :

Emplacement pour la collecte en porte-à-porte équipé d'un ou de plusieurs bacs affectés à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables. Cet emplacement, souvent aménagé, permet de répondre à des contraintes économiques (en limitant le nombre d'arrêts et la durée d'une tournée de collecte) ou à des difficultés d'accès (chemins non carrossables en campagne).

Pré-collecte :

Ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte. Le lieu de prise en charge peut être un bac, un sac ou une colonne.

Prévention des déchets :

La prévention est la réduction de la quantité et de la nocivité pour l'environnement des matières et des substances utilisées dans les produits et les déchets qui en résultent, des produits et déchets qui en résultent aux stades du procédé de production, de la commercialisation, de la distribution, de l'utilisation et de l'élimination, notamment par la mise au point de produits et de techniques non polluants.

PRGPD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets :

Ce plan est un document de planification stratégique qui coordonne à l'échelle régionale l'ensemble des actions de prévention et de gestion des déchets menées par tous les acteurs du territoire.

Recyclage :

Retraitement de matériaux ou de substances contenus dans des déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas, notamment, la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible, les procédés comportant une combustion ou une utilisation comme source d'énergie, y compris l'énergie chimique, ou les opérations de remblayage

Recyclum :

Eco-organisme à but non lucratif chargé de la collecte et du recyclage des ampoules d'éclairage usagées ainsi que des déchets électriques et électroniques professionnels du bâtiment de l'industrie et du médical.

Réemploi :

Opération par laquelle un bien usagé, conçu et fabriqué pour un usage particulier, est utilisé pour le même usage ou un usage différent. La réutilisation et le reconditionnement sont des formes particulières de réemploi.

Refus de tri :

Déchets non récupérés à l'issue du tri industriel. Ils font l'objet d'un traitement ultérieur.

REOM - Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

Impôt lié au service rendu par la collectivité. Le principe est simple : plus on utilise les services, plus on paye !
En réalité, pour des questions pratiques, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est souvent forfaitisée (assise sur le nombre de personnes au foyer ou la taille du bac).

REP :

Responsabilité élargie des producteurs en matière de prévention et de gestion des déchets générés par leurs produits.

RI - Redevance Incitative :

La redevance incitative est une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) dont le montant varie en fonction de l'utilisation réelle du service par l'utilisateur.

Ripeur :

Éboueur ou agent de salubrité publique qui assure la collecte des déchets.

RS - Redevance spéciale :

Elle est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour l'élimination des déchets non-ménagers, c'est-à-dire ceux produits par les entreprises ou les administrations. Elle est obligatoire lorsque la collectivité finance son service d'élimination des déchets au moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Rudologie :

Science des déchets, de la poubelle. Elle consiste à étudier les aspects techniques, socio-économiques, environnementaux des déchets. « La rudologie est l'étude systématique du déchet et de la dynamique du rejet, de la dévalorisation ». Définition de Jean Gouhier, fondateur de ce concept.

SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets :

Coordonnée en France par l'ADEME, la SERD est un « temps fort » de mobilisation, la dernière semaine de novembre, pour mettre en lumière et essayer les bonnes pratiques de production et de consommation qui vont dans le sens de la prévention des déchets.

TI – Tarification Incitative :

Elle permet l'application du principe « pollueur payeur ». Elle intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'utilisateur alors incité à des comportements vertueux.

TEOM - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

Impôt local, assis sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel.

Transfert :

La station de transfert est une installation intermédiaire entre la collecte et le transport vers un centre de traitement. Le transfert, mode de regroupement des déchets selon leur nature

est nécessaire dès que les centres de traitement sont éloignés des sources de production de déchets.

Tri :

Opération visant à séparer des déchets mélangés en différentes catégories (cartons, plastiques, palettes en bois...) en vue d'en faciliter l'élimination dans des processus spécifiques à chaque catégorie. Le non-mélange évite le tri.

Upcycling – (Surcyclage) :

Action de récupérer des matériaux ou des produits dont on n'a plus l'usage afin de les transformer en matériaux ou produits de qualité ou d'utilité supérieure. Il s'agit donc d'un recyclage par le haut.

Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) ou Unité de Valorisation Energétique :

Unités d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité et/ ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Valorisation :

Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

Zéro déchet :

Le **zéro déchet** (de l'anglais *zero waste*) désigne à la fois un mouvement qui vise à réduire la quantité de déchets produits, en agissant individuellement grâce par exemple à l'achat de produits réutilisables (gourdes, lingettes lavables, etc.) ou de nourriture en vrac (sacs à vrac, bocaux, bouteilles consignées, etc.) plutôt que de produits jetables ou obsolètes, mais aussi à travers une stratégie plus générale de réduction de la quantité de [déchets](#) produits par la [civilisation industrielle](#)

B. Membres du COPIL du PLPDMA

- ✓ Christian Leprovost : Vice-Président de Seine Normandie Agglomération en charge de l'écologie, la transition énergétique et la valorisation des déchets
- ✓ Alexandre Lavigogne : Directeur Général des Services Techniques de Seine Normandie Agglomération
- ✓ Pascaline Cornuaille : Directrice de l'Environnement de Seine Normandie Agglomération

- ✓ Emmanuelle Renouf : Directrice de la Transition Ecologique et de la Solidarité Territoriale de Seine Normandie Agglomération
- ✓ Léa Garcia : Cheffe du service Prévention et Collecte des Déchets de Seine Normandie Agglomération
- ✓ Marion Voisin : Ambassadrice de Prévention service Prévention et Collecte des Déchets de Seine Normandie Agglomération

C. Membres de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA

- Jean-Paul AUDREN DE KERDREL de Gasny
- Elisabeth BAES de Mercey
- Lorine BALIKCI de Vernon
- Arlette BERCHOT de Breuilpont
- Olivier CHAUMIER de Cahaignes
- Claire CRAIGNOU de Vernon
- Catherine DE FRANCE de Vernon
- Monsieur DUPOIRIER de Bueil
- Pascal FARFAL d'Hécourt
- Nicolas GACOIN de Pacy sur Eure
- Marie GUERIN de Vernon
- Marie LE GAC de Vernon
- Hélène LENORMAND de Breuilpont
- Nicolas MITSIALIS de Bueil
- Nathalie NOUVEAU de Mercey
- Emeline PAUC d'Evreux
- Juliette PERRET de Bueil
- Philippe PLE de Port Mort
- Soizic PORA de Bueil
- Jean-Louis POUPART de Villez sous Bailleul
- Emmanuelle REKIK de Douains
- Corinne ROCHAIS de Caillouet Orgeville

- Christophe THIESSE d'Evreux
- Christine VENET de Vernon

D. Liste des Associations identifiées

Nom de l'Association et Dirigeant	Commune et adresse mail	Actions
Val'Eure Verte Mme Perret	Bueil Valeureverte@gmail.com	Ateliers de consommation durable, nettoyage, recyclage
Eclat de Rire Mme Fabriano	Cahaignes Eclatderire.net@gmail.com	Ateliers créatifs à partir d'emballages ménagers recyclables
Ecoute Solidarité Partage M. Le Rouzic	Ecos Esp27630@yahoo.com	Collecte de produits frais et redistribution sous forme de colis.
Ressourcerie l'Abri M. Thiesse	Evreux Christophe.thiesse@abriasso.org	Seconde vie donnée aux déchets permettant leur réduction.
Les coquelicots du Vexin Normand Mme Daniel	Gasny Valhen.daniel@gmail.com	Promotion de la transition écologique et du développement durable au travers de diverses initiatives sociales, solidaires et écologiques. Ateliers de sensibilisation aux pratiques éco-responsables.
Giverny entre Falaise et Marais Mme Permé Boï	Giverny gyvernientrefalaisetmarais@gmail.com	Préservation du cadre de vie et de l'écosystème du village
Association pour la Réflexion, l'Information et l'Animation sur la vie des villages en milieu rural (ARIA) M. Bourdet	La Chapelle Réanville arialcr@wanadoo.fr	Protection et respect de l'environnement.
Collectif Eco Veille Environnement (CEVE) M. Simonnin	Mercey Association.ceve@gmail.com	Suivi des sites classés, actions contre les dépôts sauvages et promotion du recyclage
Cap au Vert Mme Delor	Saint Marcel capauvert@ecomail-asso.com	Association soucieuse de l'Environnement
Présedys 27 Mme Flourey	Saint Marcel Presedys27@gmail.com	Association qui finance ses actions par la collecte de matériel

		d'écriture usagé afin d'aider des enfants porteurs de troubles DYS
Alternatiba vers une Transition	Vernon contact@versunetransition.fr	Promotion de la transition écologique et sociale.
Centre Régional de la Jeunesse et des Sports CRJS M. Visser	Vernon Crjs.vernon@orange.fr	PME sous forme d'association. Spécialisée en activités des clubs de sport
L'Envie M. Guy	Vernon Envie76@envie.org	Collecte et valorisation des déchets. Rénovation et réutilisation de l'équipement électrique et électronique.
Une Pensée M. Birane	Quartier Prioritaire de Vernon (QPV) unepensee.association@laposte.net	Aide et accompagnement en faveur des personnes défavorisées
La réussite	QPV Lareussite.contact@gmail.com	Participation à une prise de conscience individuelle et collective de la nécessité d'une citoyenneté responsable et active
Solidarité et Partage M. Besson	Vernon 06 60 61 38 31	Distribution de colis alimentaires et dons de vêtements et de meuble
ZéroDéch Mme Coiquil	Vernon zeddech@gmail.com	Ramassage et réduction des déchets
Pti Watt M. Boucherie	Villégats ptiwatt@mailoo.org	Sensibilisation à l'accès des énergies renouvelables au travers de solutions alternatives et respectueuses de l'environnement

E. Liste des participants aux ateliers de travail

E.1.a) Atelier de travail Réemploi

Alazraki Mina	Alternante au Département 27
Audren de Kerdrel Jean-Paul	Membre de la CCES et élu de Gasny
Baes Elisabeth	Membre de la CCES, élue de Mercey et

	association CEVE
Balaï Christine	Association Vers une Transition
Caselli Lydie	Membre du COPIL, Conseillère Communautaire déléguée auprès du VP en charge de l'écologie, de la transition énergétique et de la valorisation des déchets.
Farfal Pascal	Membre de la CCES commune de Hécourt
Garcia Léa	Membre du COPIL, cheffe du service Prévention et Collecte des Déchets
Mage Michel	Ambassadeur de Prévention SNA
Plé Philippe	Membre de la CCES commune de Port Mort
Quertainmont	Association Solid'Activ
Thiesse Christophe	Membre de la CCES Association L'Abri
Thomas-Bariety Marie Aimée	Responsable de la Transition Ecologique Département 27
Vazar Pascal	Manufacture des Capucins
Venet Christine	Association Vers une Transition
Vidon Quentin	Ressourcerie Pacy sur Eure
Voisin Marion	Membre du COPIL, Ambassadrice de Prévention SNA
Waeytens Kim	Association Val'Eure Verte Ressourcerie Pacy sur Eure

E.1.b) Atelier de travail biodéchets :

Audren de Kerdrel Jean-Paul	Membre de la CCES et élu de Gasny
Bertin Mme	Responsable cuisine centrale Pacy sur Eure
Besson Marius	Association Solidarité et Partage
Caselli Lydie	Membre du COPIL, Conseillère Communautaire déléguée auprès du VP en charge de l'écologie, de la transition énergétique et de la valorisation des déchets.
Garcia Léa	Membre du COPIL, cheffe du service Prévention et Collecte des Déchets
Mage Michel	Ambassadeur de Prévention SNA
Pauc Emeline	Membre CCES Département 27
Plé Philippe	Membre de la CCES commune de Port Mort
Renouf Emmanuelle	Membre COPIL SNA
Tempez Magalie	Manufacture des Capucins
Venet Christine	Membre CCES Association Vers une Transition
Voisin Marion	Membre du COPIL SNA
Zinsou Léocadie	Adjointe au Maire de Vernon en charge de la vie associative et de la participation

	citoyenne
--	-----------

E.1.c) Atelier de travail dépôt sauvage

Baes Elisabeth	Membre de la CCES, Elue de Mercey et association CEVE
Barral Leclerc Karine	Département 27
Bleubar Stéphane	Brigade Environnement Vernon
Cisilkiewick Benoît	Association Cap au Vert
Leprovost Christian	Membre du COPIL, Vice-Président de SNA en charge de l'écologie, de la transition énergétique et de la valorisation des déchets.
Garcia Léa	Membre du COPIL, cheffe du service Prévention et Collecte des Déchets
Guérot Fabien	Membre du COPIL SNA
Heyd Bernard	Directeur Commercial SEPUR
Huve François	Association Défense de la Vallée du Gambon
Mage Michel	Ambassadeur de Prévention SNA
Martin Bernard	Association Cap au Vert
Nicolas Cédric	Mon Logement 27
Nouveau Nathalie	Association CEVE
Perdu Ludivine	SYGOM
Plé Philippe	Membre de la CCES commune de Port Mort
Poupart Jean-Louis	Membre CCES Elue commune Villez sous Bailleul
Simonnin Sylvain	Association CEVE
Voisin Marion	Membre du COPIL SNA

E.1.d) Atelier de travail zéro déchet

Garcia Léa	Membre du COPIL, cheffe du service Prévention et Collecte des Déchets
Le Gac Marie	Manufacture des Capucins
Lelay Karine	Ecolo crèche La Clé des Chants
Mage Michel	Ambassadeur de Prévention SNA
Mercy Estelle	Ecolo crèche La Clé des Chants
Perret Juliette	Val'Eure Verte
Plé Philippe	Membre de la CCES commune de Port Mort
Voisin Marion	Membre du COPIL SNA
Waeytens Kim	Val'Eure Verte